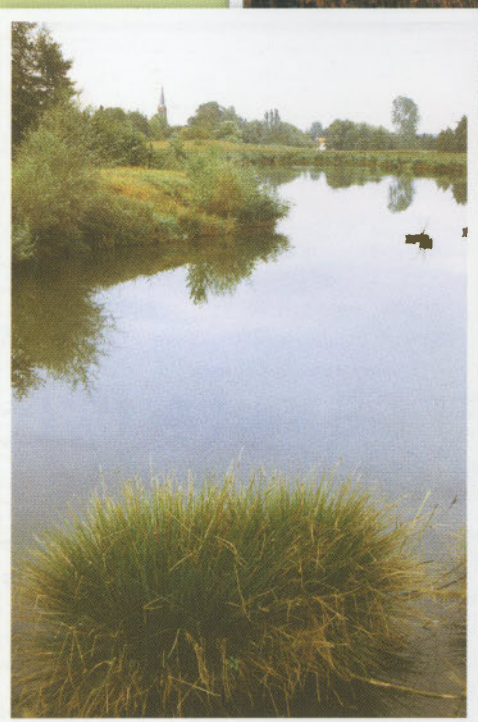
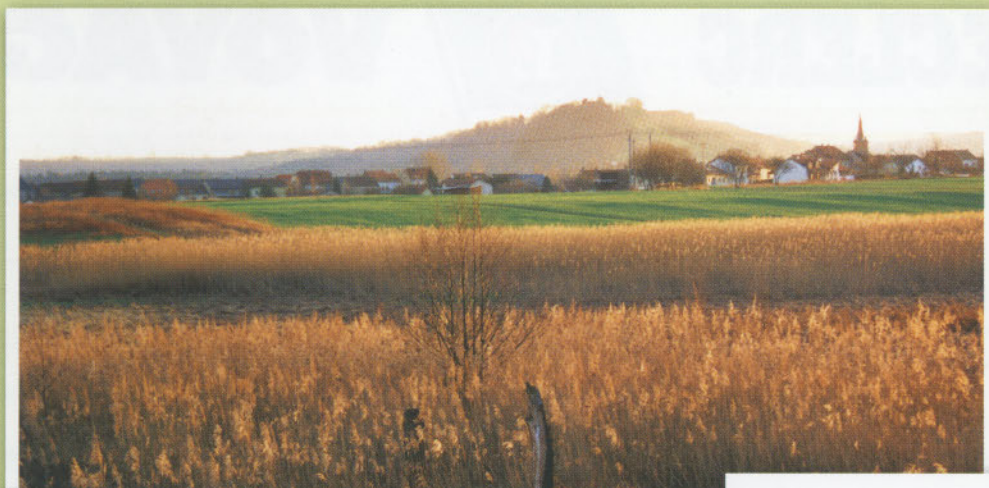




HAM sous VARSBERG

*Vivre et agir
ensemble*



2002



VOTRE HYPERMARCHE

E. LECLERC CREUTZWALD PROPOSE

E. LECLERC  **VOYAGES**

LI.: 057980001

Tél 03 87 29 23 37

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 20H
SAMEDI DE 8H30 A 19H30



Tél. 03 87 29 83 40

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H A 12H ET DE 14H A 19H
DU VENDREDI AU SAMEDI DE 9H A 19H

Cafétéria
E. LECLERC 

Tél 03 87 29 23 35

DU LUNDI AU SAMEDI DE 11H A 21H
DIMANCHE ET JOURS FERIES DE 11H A 15H

E. LECLERC CREUTZWALD Tél 03.87.29.23.33

Sommaire

SOMMAIRE

Sommaire	3	Informations diverses	30 à 32
Le mot du maire	5	• Concours Lépine	
Compte administratif	6	• O.N.A.C.	
Délibérations du conseil municipal	7 à 11	• Chantier projet	
Travaux et réalisations	12	• Château de Varsberg	
La communauté de communes du Warndt	13	• Achat et vente d'un véhicule	
Démographie de Ham	14	• Aide sociale aux personnes âgées	
Hydrographie	15 à 16	Maisons fleuries	33
Animation estivale	17 à 18	Fêtes et traditions	34 à 36
Vie scolaire	20 à 21	Etat civil.....	37
Vie des associations	23 à 25	Guide des services	38
Calendrier des manifestations 2003	26		
Espol	27 à 28		
Des déchets et des hommes	29		

Bulletin municipal 2002 - HAM-sous-VARSBERG

Après les thèmes de la Lorraine du XX^e siècle et de la géologie en 2001, nous vous proposons une étude démographique et hydrographique de notre commune dans l'édition 2002.

Comme dans les numéros précédents, vous y trouverez toutes les informations concernant la vie de votre commune.

L'équipe de rédaction vous souhaite une lecture enrichissante et vous invite à consulter régulièrement les pages d'informations pratiques lors de recherches de renseignements.

Elle remercie également les annonceurs et photographes qui ont permis la réalisation de cette parution et se joint à M. le Maire pour souhaiter à toutes et à tous **une bonne année 2003.**



L'équipe de rédaction

Réalisation : Mairie de Ham-sous-Varsberg

Tirage 1.300 exemplaires à distribution gratuite dans tous les foyers.

BASTIAN AUTOS & UTILITAIRES

Agent DAILY IVECO
MICROCAR



20, rue de Porcellette
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 93 14 46 - Fax 03 87 90 23 17

Installation agréée GPL

Vente véhicules toutes marques
Ateliers de mécanique, électricité et carrosserie
Magasin pièces de rechange
Location véhicules utilitaires



TOP
COULEUR

Carrosserie - Peinture - Climatisation
57880 HAM-SOUS-VARSBERG

20, rue de Porcellette Tél : 03 87 93 14 46

INTERFLORA

JUMBO FLEURS

MARTINE

Toutes compositions florales



Livraison
à domicile

RUE DE LA GARE

57880 HAM-SOUS-VARSBERG - Tél. 03 87 93 31 30

AMBULANCES - TAXIS THIERRY



103 route de Creutzwald
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
2, RUE DE LA GARE
57150 CREUTZWALD

03 87 93 01 60

03 87 82 37 52

Aménagement industriels
Serrurerie

Artisan LAPOINTE patrick



1B, route de Porcellette
57880 HAM-SOUS-VARSBERG

© 03 87 93 57 47

Fax 03 87 82 10 11



SOCIETE
INTERNATIONALE
MONTAGE
ELECTRICITE
TUYAUTERIE

- Montage France, Etranger
- Construction métallique
- Electricité - Tuyauterie

Banque CIAL



14, rue de la Houve - 57150 CREUTZWALD
Tél. 03 87 29 14 00

Siège social et usine :

Route de Boulay

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 93 71 42

Fax 03 87 93 42 13

Le mot du Maire

du conseil municipal

Chers habitants,

Nous avons le plaisir de vous adresser notre bulletin municipal 2002. Cette publication annuelle est destinée, en particulier, à notre population et j'espère que sa lecture sera un moyen agréable pour elle d'être informée sur les actions communales dans un style clair, objectif, concret et toujours bien illustré. Merci à toutes celles et tous ceux qui collaborent à la rédaction de ces pages et qui les rendent attractives tout en leur conservant leur identité locale, leur tonalité du cru.



Nous le savons tous et tous les habitants le répètent avec force chez nous et ailleurs que la sécurité est leur préoccupation majeure dans leur vie de tous les jours. Nous sommes obligés de prendre des mesures pour limiter le cortège des événements et des perturbations dans nos localités et répondre à l'exaspération de nos habitants.

La question n'est pas facile à résoudre et nous savons aussi que les interdits ne règlent pas tout évidemment. On peut interdire certains agissements c'est vrai, mais il faut aussi s'engager dans un processus assez long pour trouver un équilibre entre éducation et répression, tolérance et autorité, entre fermeté et humanité. Il faut favoriser et permettre la mise en place d'un dialogue raisonné avec nos jeunes, ceux qu'on appelle les ados et nos concitoyens.

Ces jeunes qui échappent à leurs parents et qui aiment prendre des risques méritent qu'on prenne en compte leur souffrance et leur inquiétude. Si nous les écoutons et si nous les aimons, nous ne pouvons pas tolérer leur prise de risques et leur envie de faire ce qui est interdit. C'est à nous parents, éducateurs, responsables à divers titres, de leur montrer les risques auxquels ils s'exposent et les conséquences qu'ils peuvent engendrer pour eux et pour les autres.

Instruction et éducation sont deux conditions essentielles à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, à sa réalisation et par conséquent à son

éveil à la citoyenneté. L'éducation ne s'acquiert pas seulement à l'école. Elle se fait d'abord dans la famille et il est urgent et nécessaire de promouvoir l'éducation dans notre société. Mais n'oublions pas l'éducation routière et la prévention routière qui comptent pour nous tous, jeunes et moins jeunes. Dans ce domaine, nous avons tous des efforts à faire en matière de comportement sur la route. Merci d'y penser plus lorsque nous sommes au volant de notre machine dangereuse.

Les dérèglements climatiques et les catastrophes sont l'objet de nombreux et passionnants

débats. L'avenir de notre environnement est un autre dossier auquel nous devons travailler avec passion, sérieux et détermination. Là aussi, il faut changer les comportements, faire cesser les gaspillages, les pollutions et appliquer les principes de précautions qui existent ...

Un monde plus beau, donc plus propre, est à portée de main. Alors ne jetons plus de déchets d'emballages par les fenêtres des véhicules. Reprenons la bonne vieille habitude de nettoyer régulièrement les trottoirs et les caniveaux devant la maison. Cette tâche, toujours obligatoire, qui incombait des fois aux jeunes gens était certainement très éducatrice et utile pour notre cadre de vie.

Une chaleureuse bienvenue à tous les nouveaux habitants qui ont choisi de se fixer sur notre commune.

Bonne et heureuse année 2003 à toute la population de Ham-sous-Varsberg et plus spécialement à ceux qui ont besoin de toute notre attention.

Tous ensemble favorisons tout ce qui permettra l'épanouissement de chacun et la prospérité de tous dans notre chère commune.

Votre Maire
Guido Boutter

Compte administratif 2001

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	1 381 471
Charges de personnel	2 480 433
Autres charges de gestion courante	397 881
Charges financières	483 250
Charges exceptionnelles	152 156
Dépenses de l'exercice	4 895 181

Recettes de fonctionnement

Atténuation de charge	277 968
Ventes de produits	378 647
Impôts et taxes	1 527 042
Dotations, subventions, participations	2 803 865
Autres produits de gestion courante	160 592
Produits exceptionnels	152 239
Exédent N-1	10 880

Recettes de l'exercice 5 311 233

Excédent de clôture 416 052

Dépenses d'investissement

Opérations d'équipement	4 254 540
Emprunts et dettes	745 705
Opération d'ordre section à section	189 756

Dépenses de l'exercice 5 190 001

Recettes d'investissement

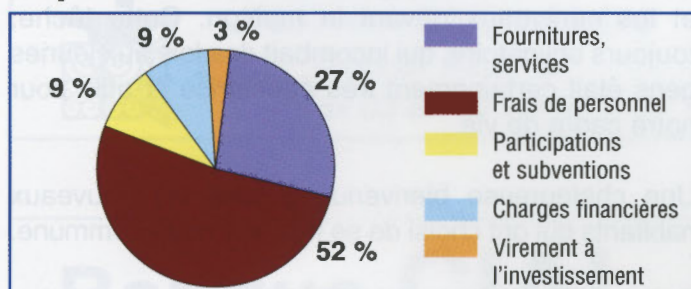
Dotations	707 007
Subventions d'investissement	1 281 130
Emprunts	1 500 000
Opération d'ordre section à section	1 332 175
Exédent N-1	131 290

Recettes de l'exercice 4 951 602

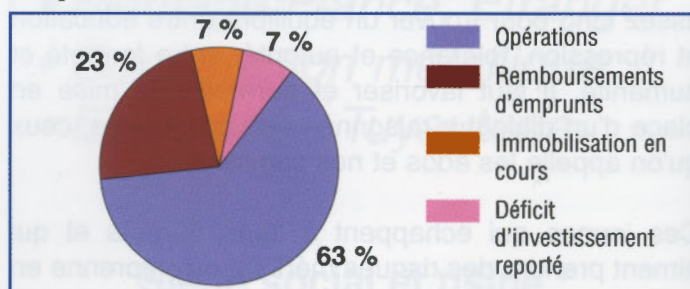
Excédent de financement ... 238 399

Budget 2002

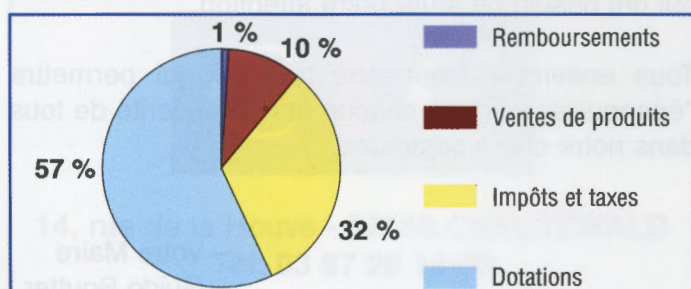
Dépenses de fonctionnement



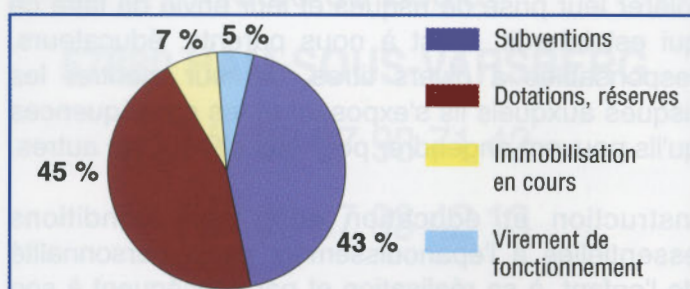
Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



Les délibérations du conseil municipal

Réunion du 4 février 2002

Demande d'inscription d'une parcelle au livre foncier

Dans le cadre de l'enquête publique pour l'établissement des servitudes légales, relative à la canalisation de transport de gaz entre SAINT-AVOLD et MERSCHWEILLER (57) et suite à la notification par Gaz de France, au Maire de la commune, en tant que propriétaire de la parcelle 3, section 6. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander l'inscription au Livre Foncier de la parcelle 3, section 6, lieudit, Forêt de la Houve et autorise Monsieur le Maire à signer le certificat à intervenir.

Contrat d'assuranceTaux

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal de l'intérêt de la commune de transférer tous ses contrats à la société de courtage d'assurances CIADE Courtage qui donne de meilleures garanties pour un coût moindre que la Sté suisse Swiss Life.

Cession immobilière (rue d'Alsace)

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire concernant un projet d'implantation d'un centre commercial sur le ban communal, le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente d'une surface de 50 ares située en section 10 parcelle n° 67. Levée ponctuelle des règles de constructibilité limitée.

Pour éviter une diminution de la population communale et afin de maintenir les jeunes au village, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que les parcelles 108, 110, 144/107 et 145/107, section 12 sont aptes à la construction, décide, qu'il est de l'intérêt de la commune qu'il soit fait application d'une exception ponctuelle à la règle de constructibilité limitée.

Travaux de voirie 2002

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser les travaux de voirie suivants en 2002 :

- Installation de deux ralentisseurs, panneaux et peinture (rue Hector Berlioz, chemin des Corbeaux), pour un montant de 13 182 € TTC.
- Réfection du trottoir, rue de Diesen, (près du cimetière), pour un montant de 1 790 € TTC.
- Réfection partielle du parking de la mairie, pour un montant de 3 224 € TTC.

Inscrit la somme de 32 925 Euros TTC au budget primitif 2002 et charge le SIVOM-VRD de confier cette mission de maîtrise d'œuvre à la Direction Départementale de l'Equipeement, subdivision de Boulay-Bouzonville.

Réunion du 4 mars 2002

Tableau des emplois communaux

Où le rapport de Monsieur le Maire et après délibération le Conseil Municipal décide de fixer la nouvelle liste de l'effectif du personnel communal comme suit :

Service administratif

- 1 adjoint administratif (temps complet)
- 2 agents administratifs (temps complet)

Service technique

- 2 agents « technique principal » (temps complet)
- 2 conducteurs spécialisés 1^{er} niveau (temps complet)
- 3 agents d'entretien qualifié (temps complet)
- 1 agent d'entretien (temps complet)

Service d'entretien

- 9 agents d'entretien des écoles et de la mairie (temps non complet)
- 1 agent d'entretien de la morgue (temps non complet)

Emplois-jeunes

- 1 agent de gestion de l'espace rural (temps complet)
 - 1 agent de l'environnement rural, culturel et d'animation sociale (temps complet)
- 2) L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de chacun de ces emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.
 - 3) La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} avril 2002.
 - 4) Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ci-dessus et aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux articles, et chapitres prévus à cet effet.

Taux d'imposition 2002

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les taux d'imposition suivants pour 2002 :

	Taux 2001	Taux 2002	Produits correspondants
T.H.	5.09%	5.40%	105 979 €
T.B.	3.41%	3.68%	60 466 €
F.N.B.	23.77%	25.20%	4 930 €

Total du produit fiscal attendu en 2002 1 171 375 €

Dotation globale équipement pour 2002

Le Conseil Municipal décide de la réhabilitation du Groupe Scolaire « Les Genêts » rue de Creutzwald, de la réfection du parking de la Mairie et du trottoir rue de Diesen.

Le devis estimatif pour les travaux de menuiseries extérieures s'élève à 111592.66 euros H.T. Le devis estimatif pour les travaux du parking et du trottoir s'élève à 3 980.08 euros H.T.

Le Maire est chargé de solliciter la Dotation Globale d'Equipeement (D.G.E.) et les subventions à intervenir.



Pose de nouvelles fenêtres au bloc scolaire des Genêts

Réunion du 14 mars 2002

Subventions à DUOVIRI et à PASBH

Le Conseil Municipal accorde 124,09 € à DUOVIRI (Association d'aide aux victimes) dans le cadre des contrats locaux de sécurité et 1323,87 € à l'ASBH (Association sociale et sportive du bassin houiller) pour la participation de la commune dans le cadre du contrat de ville 2000 et 2001.

Délégations du Maire pour la passation des marchés

Le Conseil Municipal accepte

- d'accorder au Maire délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget
- d'autoriser le Maire à subdéléguer ce pouvoir au profit de M. Raymond SIKORSKI

Création d'un poste d'agent d'entretien qualifié

Le Conseil Municipal décide la création d'un 3^{ème} poste d'agent d'entretien qualifié, à temps complet, durée hebdomadaire 35 heures, à compter du 01 avril 2002.

Compte administratif 2001

COMMUNE

Section	Crédits ouverts	Crédits réalisés
Fonctionnement		
Total Dépenses	5 117 751.00	4 895 180.54
Total Recettes	5 117 751.00	5 311 232.53
Résultat de la section de fonctionnement :		
excédent de clôture	416 05 1.99 francs	
Soit	63426.72 euros	

Section	Crédits ouverts	Crédits réalisés
d'Investissement		
Total Dépenses	5 642 374.00	5 190 001.26
Total Recettes	5 642 374.00	4 951 601.89
Déficit de clôture	238 399.37 francs	
Soit	36 343.75 euros	
Solde d'exécution:		
résultat de clôture	177 652.62 francs	
Soit	27 082.97 euros	

C.C.A.S.

Section Fonctionnement

Total Dépenses	50 060.00	36 323.51
Total Recettes	50 060.00	52 846.04
Excédent de clôture		16 522.53

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2001

Monsieur BOUTTER Guido, Maire, présente le compte de gestion 2001 avec un excédent de fonctionnement de 416 051.99 FRF. et un déficit d'investissement de 238 399.37 FRF.

Le compte de gestion 2001 est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat comptable 2001

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 2001, d'un montant de 61000 euros au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2002.

Régie de recettes au transport scolaire

L'article 3 de l'arrêté constitutif de la régie de recettes en date du 02 septembre 1992 est complété comme suit:

Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants

- en numéraire;

- par chèque bancaire ou postal.

Projet commercial

Le Conseil Municipal autorise la société PRODIM EST à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la CDEC (commission départementale d'équipement commercial) afin d'obtenir une décision favorable pour la création sur un terrain appartenant à la commune situé entre la rue de Lorraine et la rue d'Alsace d'une surface commerciale de 1100 m2.

Budget primitif 2002

Balance Générale en euros

Section de Fonctionnement

DEPENSES:

Opérations réelles	776 106 €
Opérations d'ordre de section à section	25 000 €
Total section :	801 106 €

RECETTES:

Opérations réelles	798 679 €
Opérations d'ordre	0 €
Résultat reporté	2 427 €
Total section:	801 106 €

Section d'Investissement

DEPENSES:

Opérations réelles	434 264 €
Résultat reporté	36 344 €
Opérations d'ordre de section à section	0 €
Opération d'ordre à l'intersection	2 739 274 €
Total section:	3 209 882 €

RECETTES:

Opérations réelles	384 608 €
Opérations d'ordre de section à section	250 001 €
Opération d'ordre à l'intersection	2 739 274 €
Résultat reporté	61 000 €
Total section :	3 209 882 €

C.C.A.S.

Fonctionnement	
Dépenses totales	7 500 €
Recettes totales	7 500 €

Réunion du 6 mai 2002

Travaux en forêt communale

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux en forêt communale présenté par l'O.N.F., pour l'année 2002, pour un montant de 1 120.00 € H.T. et de 1339.52 euros TTC et délègue le Maire pour le signer.

Emplois vacances

Le Conseil Municipal décide d'embaucher, pour le service technique, durant la période des vacances scolaires 5 jeunes, à savoir :

- ALBRECHT Laurent, KULAS Julien et JANSEM Nicolas pour le mois de juillet
- BIEWER Elodie, SCHMIDT Thomas pour le mois d'août.

Subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes

- Prévention Routière de la Moselle	65 €
- Secours Populaire Français de la Moselle	65 €
- Croix Rouge de Creutzwald	65 €
- La Ligue Contre le Cancer	65 €
- G.E.C.N.A.L. Creutzwald et environs	65 €
- Pupilles de l'Enseignement Public	75 €

Subventions contrat de ville du Bassin Houiller

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) :

● Dispositif Coordonné d'intervention en Toxicomanie - 2001

AXE 1 294.07 €

AXE 2 148.64 €

● InfoCAR en Moselle

Exercice 2001 44.67 €

Soit un total de 487.38 euros.

Règlement de sinistre

Le Conseil Municipal accepte de la Sté. Suisse Accidents un chèque de 50.31 euros pour règlement de l'intervention suite à une effraction survenue le 17.11.2001 à l'Ecole Anne Frank.

Réunion du 10 juin 2002

Chantier projet 2002

Le Conseil Municipal décide de créer cette année en collaboration avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports un chantier projets permettant à une vingtaine de jeunes de la commune d'appréhender les techniques de travaux manuels et autorise le Maire à signer la convention et à demander la subvention à intervenir.

Demande de dérogation à la mise à disposition du SIVOM VRD de la voirie communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, annule sa décision du 06 mai 2002 et demande à surseoir à la mise à disposition des voiries communales au SIVOM-VRD de Boulay Bouzonville pour l'exercice 2002.

Droit de fermage 2001

L'E.A.R.L. du Grand-Roupelstouden, gérant Monsieur GERONIMUS Guy de Coume, exploite actuellement 284 ares de propriété appartenant à la Commune.

La Ferme du Château, gérant Monsieur SCHWARTZ Daniel de Ham-sous-Varsberg, exploite actuellement 142 ares de propriété appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal décide le versement d'un droit de fermage, après récolte de l'année en cours, à raison de 0.63 €/are.

Désignation des délégués de la commission administrative communale aux élections Prud'homales

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Madame HARTER Marguerite électeur salarié titulaire, Mademoiselle FAIVRE Valérie électeur salarié suppléant, Monsieur BAUE Daniel électeur employeur titulaire et Monsieur FAIVRE André électeur employeur suppléant pour participer aux travaux de la commission.

Maîtrise d'œuvre rénovation du Groupe Scolaire "Les Genêts"

Le Conseil Municipal décide de la rénovation du Groupe Scolaire « Les Genêts », programme SACR 2002-2004

La mission de Maîtrise d'œuvre dans le cadre du programme SACR 2002-2004 est découpée en 3 tranches :
Tranche 1 : programme 2002 pour un montant provisoire de 14 712.65 € TTC

Tranche 2 : programme 2003 pour un montant provisoire de 15 482.48 € TTC

Tranche 3 : programme 2004 pour un montant provisoire de 40 893.99 € TTC

Cette mission est confirmée à Monsieur Jean-Marie FESTOR, architecte D.P.L.G. à Creutzwald.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte

d'engagement à intervenir et approuve l'avis d'appel d'offres du programme 2002 pour un montant approximatif des travaux de 144 241.79 € TTC.

Règlement de sinistre

Le Conseil Municipal accepte de la Compagnie d'assurances CIADE un premier règlement de 5 092.58 euros et autorise Monsieur le Maire à signer le Procès-verbal d'accord sur l'évaluation des dommages subis par la commune dans l'incendie de l'école maternelle rue de la Forêt, le 31 janvier 2002.



Remise en peinture de l'école maternelle

Animation estivale

Le Conseil Municipal reconduit l'opération Animation Estivale et autorise le Maire à signer la convention à intervenir et décide d'octroyer une participation financière de 1,52 € par journée et par enfant résidant à Ham fréquentant le centre de loisirs sans hébergement de Ham-sous-Varsberg et le Centre Social A.S.B.H. Cité Maroc à Creutzwald.

Réunion du 19 août 2002

Statut de la communauté de communes du Warndt : Prorogation

Considérant le fonctionnement régulier de la C.C.W. depuis sa création le 24 février 1997 et l'exécution satisfaisante des services publics et des compétences qu'elle assume, le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, la reconduction de la Communauté de Communes du Warndt pour une durée illimitée à compter du 23 février 2003.

Modification du tableau des emplois

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, après délibération, décide de modifier à compter du 01 septembre 2002 le tableau des emplois communaux en supprimant un poste d'agent d'entretien des écoles à temps non complet (9/35) et de modifier la durée hebdomadaire d'un poste d'agent d'entretien des écoles, titulaire à temps non complet de 25H/35 à 34H/35.

Acceptation de règlements de sinistre

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte de la Sté.Suisse Accidents :

- un chèque de 273.49 euros pour le remplacement d'une serrure suite à l'effraction survenue le 17.11.2001 à l'école Anne Frank.

- Un chèque de 2 931 euros pour indemnisation suite à un vol aux vestiaires du Football Club commis le 07.10.2001.

Acquisition d'un photocopieur et du matériel informatique pour la Mairie

Suite aux devis des sociétés "MINOLTA" et "ORDITECH" le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'un photocopieur pour un montant de 4 685 € TTC ainsi que d'un ordinateur, d'une imprimante et d'une carte réseau pour un montant de 2 860,83 € TTC et autorise le Maire à signer les contrats et le charge de solliciter les subventions.

Avenant n° 1 au marché: rénovation du Groupe Scolaire "Les Genêts"

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 concernant le lot n° 2 «Menuiseries Extérieures», dans le marché de rénovation du Groupe Scolaire Les Genêts, attribué à SERPLASTE de Morhange, pour un montant de 3 199.30 € TTC.

Installation d'un poteau d'incendie

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour la fourniture et la pose d'un poteau d'incendie impasse des Prés, pour un montant de 1320.75 € TTC et charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention du Conseil Général.

Transport scolaire : Tarif 2002-2003 et convention avec le Conseil Général

Le Conseil Municipal fixe la participation des familles au transport interne à 42 euros par enfant par trimestre et à 45 euros par enfant par trimestre pour les élèves du collège domiciliés à Creutzwald et autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de la Moselle portant délégation de compétence d'autorité organisatrice de 1^{er} rang à autorité organisatrice de second rang pour l'organisation d'un service public routier créé pour assurer, à titre principal, à l'intention des élèves domiciliés sur le ban communal et scolarisés au collège Bergpfad.

Modification du bail du logement n° 8 rue de Creutzwald

Le logement ayant été équipé du chauffage au gaz, le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer à 132 euros par mois hors charges.

Droit de licence sur les débits de boissons

Après délibération le Conseil Municipal fixe les droits de licence à 30 euros pour la licence restreinte et 60 euros pour la licence de plein exercice avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Impôts sur les spectacles

Après délibération le Conseil Municipal décide d'exonérer à compter du 01/01/03 de l'impôt l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune et pour les autres spectacles, jeux et divertissements de maintenir les tarifs fixés par la loi.

Acceptation de la démission du second Adjoint au Maire

Par lettre du Sous-Préfet en date du 09 juillet 2002, et suite à la lettre de démission de Monsieur DONADEL Christian, Monsieur le Maire accepte sa démission de la fonction de deuxième Adjoint au Maire à compter du 1^{er} septembre 2002, étant entendu qu'il conserve son mandat de conseiller municipal.

Vigilance et civisme : information suite aux nombreuses dégradations du bien public

Au vu des trop nombreux actes d'incivilités et de dégradations, le Conseil Municipal approuve la distribution dans tous les foyers de la lettre de réflexion.

Conseil Municipal du 30 Septembre 2002

Contrat local de Sécurité (C.L.S.)

La loi du 17 juillet 2002 a donné création aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en substitution du C.L. S.

Le CLSPD doit dresser le constat des actions de prévention existantes et définir des actions et des objectifs coordonnés. Il est composé de 3 collèges

- le premier d'élus désignés par les maires
- le second de membres désignés par le préfet
- le troisième de représentants des professions confrontées aux manifestations de la délinquance, désignés par le Président du conseil local.

Le Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Préventions de la Délinquance est composé de :

- 1 Conseiller Général
- le Maire de Bisten-en-Lorraine
- le Maire de Guerting
- le Maire de Ham-sous-Varsberg
- le Maire de Varsberg
- le Maire de Merten
- le Maire de Falck
- le Maire de Creutzwald et trois de ses conseillers municipaux.

Règlement de sinistre

- Le Conseil Municipal accepte le chèque de 641,06 € de la CIADE pour le règlement de bris de glace à l'école Anne Frank et à l'église.

Subvention au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Une subvention exceptionnelle de 314 € est accordée au RASED.

Délégués du SIVOM-VRD et C.C.W.

Suite au départ de Monsieur Christian DONADEL, Monsieur Michel NIMESKERN est désigné comme délégué titulaire et Madame Hélène RESLINGER comme délégué suppléant du SIVOM V.R.D. Monsieur Jacques LAUDAMY est désigné délégué suppléant au Conseil de la Communauté de Communes du Wamdt.

Bail concernant les logements rue de Creutzwald

Les appartements du Groupe Scolaire «Les Genêts» ont été équipés de nouvelles fenêtres ; le Conseil Municipal décide de ce fait d'actualiser le loyer à compter du 1.10.2002.

Rénovation du Groupe Scolaire « les Genêts »

Le Conseil Municipal approuve les montants totaux du marché : 130 558,37 €

Annuaire des élus édité par le R.L.

Le Conseil Municipal décide d'offrir aux élèves des écoles de Ham-sous-Varsberg l'annuaire des élus édité par le R.L. au prix de 0,55 € l'unité.

Indemnités de Fonction des Adjoints au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, décide d'attribuer aux adjoints, à compter du 01 mai 2002 une indemnité mensuelle

de fonction brute de 14.85 % de la valeur de l'indice brut 1015 au 01 mars 2002.

Rapport administratif 2001 de la communauté de communes du Warndt

Conformément aux articles de lois, Monsieur le Maire a présenté le rapport d'activités de la communauté de communes du Warndt pour l'exercice 2001 aux membres du Conseil Municipal.

Entretien des routes départementales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer avec le conseil général de la Moselle la convention relative à l'entretien des routes départementales dans la traversée de Ham-sous-Varsberg.

Mise à disposition du SIVOM VRD de la voirie communale

Le Conseil Municipal, décide de mettre à la disposition du SIVOM-VRD de Boulay-Bouzonville la totalité des ouvrages de voirie existants, à compter du 01 janvier 2002.

Les crédits budgétaires suivants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2002 :

DEPENSES

- article 2423 : (17 744 981.82 FRF) 2 705 206 €
- article 238 : 34 068 €

RECETTES

- article 2112 : 12 377.28 FRF. 1 887 €
- article 2151 : 17 732 604.54 FRF. 2 703 319 €
- article 238 : 34 068 €

Retrait de 5 communes de l'option "voirie" au SIVOM VRD

Autorisation est donnée aux communes de COUME, EBLANGE et VOELFLING lès BOUZONVILLE à se retirer de la compétence « voirie » à compter de 2002, ainsi que les communes de EBERSVILLER et CHEMERY lès DEUX à compter du 01/01/2003.

Réunion du 18 Novembre 2002

Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal décide de l'admission en non-valeur des produits dont le recouvrement se révèle impossible, à savoir:

- Ordures ménagères	572,37 €
- Eau	726,82 €
- Loyers	3 274,08 €
Total	4 573,27 €

Subventions aux associations

Amicale des pompiers	160 €
Amis de Lussac	470 €
Anciens combattants	150 €
APEHV	360 €
Ass.Ecole mixte centre	640 €
Ass.Ecole mixte Genêts	640 €
Chœur d'Hommes	290 €
Chorale St.Cécile	290 €
Cité Maroc 3 ^{ème} Age	120 €
Club cynophile	310 €
Club de danse	170 €

Club motos	300 €
Club tricot	290 €
Football Club	1 750 €
Idéale DS	270 €
Joyeuses Rencontres	310 €
Judo Club	1 060 €
Société des Mineurs	290 €
Tennis Club-ASGH	1 070 €
Nanos	130 €
Union Nationale des Paras	290 €
TOTAL =	9 360 €

Installation d'un poteau d'incendie

Le Conseil Municipal donne son accord pour la fourniture et la pose d'un poteau d'incendie rue de Boulay pour un montant de 1 500 € H.T.

Retrait de l'option "voirie" au SIVOM-VRD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la délibération du comité syndical du SIVOM-VRD de Boulay-Bouzonville en date du 08/11/2002 autorisant les communes de BRETTNACH, BOUCHEPORN, CHATEAU ROUGE, COLMEN, OBERDORFF, OTTONVILLE, et PIBLANGE à se retirer de la compétence « voirie » à compter de 2003.

Internet aux écoles primaires

Le Conseil Municipal décide de l'installation par France Télécom d'internet dans les écoles primaires Anne Frank et des Genêts et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

Loyers communaux

Conformément aux textes en vigueur les loyers communaux seront augmentés de 2,74 % à compter du 1^{er} janvier 2003.

Sinistre

Le Conseil Municipal accepte de la CIADE un chèque de 1 185,23 euros en règlement du sinistre vandalisme du 5 août 2002 au gymnase.

Recettes supplémentaires

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire délibère comme suit et :

- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour la construction deux ralentisseurs ;
- approuve les crédits nécessaires inscrits au budget primitif 2002 pour le financement de cet aménagement;
- s'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements.

Contrat de ville

Le Conseil Municipal décide d'accorder une participation de 738,00 € à l'Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller.

Modification du règlement du lotissement "Les Genêts"

Après exposé par le Maire et après délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification du règlement tel que présenté (R.N.U.).

Travaux et Réalisations



Pose de granit sur l'escalier
de l'école Anne-Frank



Intervention sur rupture de conduite
dans la rue de Guerting le 31-12-01



Remise en état de l'escalier de la Mairie



Réfection de l'escalier du monument aux
morts par les services techniques

La Communauté de Communes du Warndt (C.C.W.)

Créée en 1977 entre les communes de Varsberg, Ham-sous-Varsberg, et Creutzwald, elle s'est élargie en 2001 avec les communes de Guerting et Bisten. La population totale est de 19411 habitants.

Le président de la C.C.W. est M. André Bohl, maire de Creutzwald.

Les vice-présidents sont : MM. Guido Boutter, maire de Ham-sous-Varsberg, Gaston Boutron, maire de Varsberg, Jean-Paul Dastillung, conseiller municipal de Creutzwald.

Les conseillers communautaires sont : MM. Raymond Marek, maire de Guerting, Joseph Zann, maire de Bisten.

Les représentants de la commune de Ham-sous-Varsberg à la C. C.W. sont:

Titulaires: MM. Boutter Guido, Raymond Sikorski, Armand Gambs,
Suppléants : Mme Helène Reslinger, MM. Jacques Laudamy, Michel Nimeskern

Le but de la C.C.W. est de mettre en commun différentes compétences et d'utiliser au mieux des moyens dont elle dispose:

Le développement économique : gestion des zones industrielles et commerciales.
Prospection et implantation d'entreprises nouvelles

Les ordures ménagères :

Avantages : la C.C.W. contrôle les prix de la collecte.

La déchetterie : accessible gratuitement à tous les habitants de la C. C. W. sur présentation du badge délivré lors de la 1^{ère} visite.

Les particuliers hors C. C.W. paient à chaque passage:

- 8 euros pour un véhicule léger
- 16 euros pour une voiture avec remorque
- 24 euros pour une camionnette



La piscine : les élèves des écoles primaires et maternelles y vont gratuitement.

En 2001 : 476 entrées gratuites pour les élèves de Ham-sous- Varsberg. 2443 entrées gratuites pour les élèves des écoles primaires.



La bibliothèque : accès gratuit pour les élèves et les habitants de la C. C.W.

L'assainissement : le service assainissement est transféré à la C.C.W. Le S.I.A.S.B. perçoit la redevance d'assainissement des communes membres. La C.C.W verse en lieu et place des communes la participation pour l'assainissement pluvial : 50 francs par habitant.

Urbanisme et habitation : la C.C.W. propose de fixer le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) au périmètre de la C.C.W. Celle-ci a élaboré un Programme. Local Intercommunal de l'Habitat et prend en charge la cotisation versée au GIPDAL.

Le chantier d'insertion : permet à des demandeurs d'emploi de s'insérer dans la vie active. Ils interviennent dans les différentes communes de la C.C.W.

Les pompiers : contribution aux charges du S.D.I.S. 208.604,41 Francs en 2001 pour Ham-sous-Varsberg.

Finances : la commune de HAM a bénéficié de fonds de la C.C.W de 450.000 Frs en 2000, 400.000 Frs en 2001 et 61 000 Euros en 2002 pour réaliser certains projets.

le budget primitif 2001 s'équilibre à :

51 479,068 F en fonctionnement
6 653.379 F en investissement

Aujourd'hui, la C.C.W. est devenue une instance incontournable au profit de toutes les communes adhérentes.

Démographie à Ham sous Varsberg

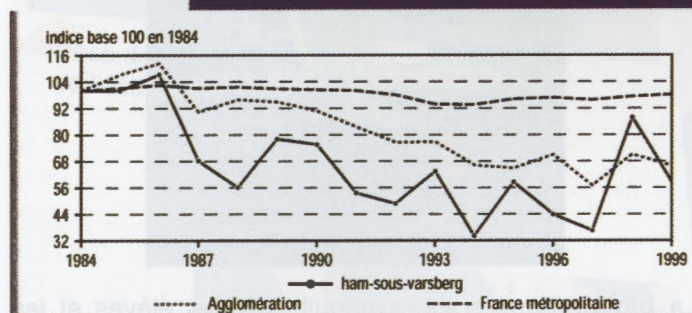
Suite au recensement de la population de 1999, nous vous avons communiqué quelques données dans le bulletin municipal de 2000 page 30. On peut y relever une population de 2742 habitants soit 415 h / km².

Nous disposons actuellement de statistiques de l'INSEE concernant notre commune, nous vous les livrons sans commentaire. A vous de méditer sur les graphiques.

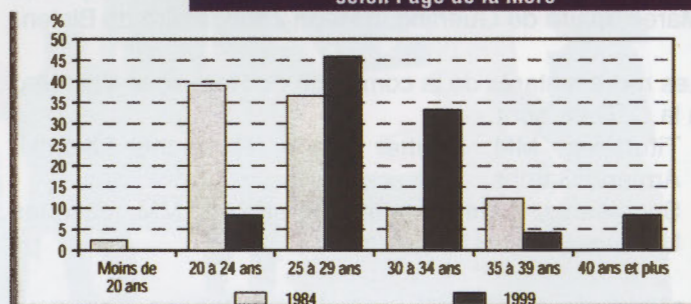
Evolution du nombre des naissances, des décès et des mariages depuis 1984 à Ham sous Varsberg

Naissance

Évolution du nombre des naissances



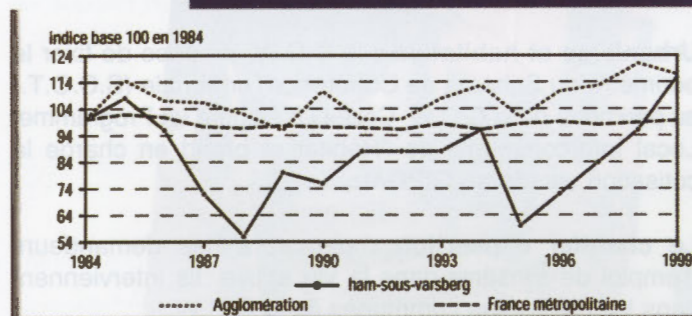
Répartition des naissances de la commune selon l'âge de la mère



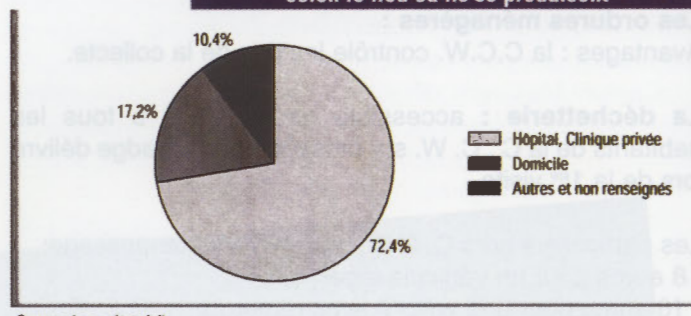
Naissance hors mariage : Ham 25,0 % - Département 34,8 % - France métropolitaine 41,8 %

décès

Évolution du nombre de décès

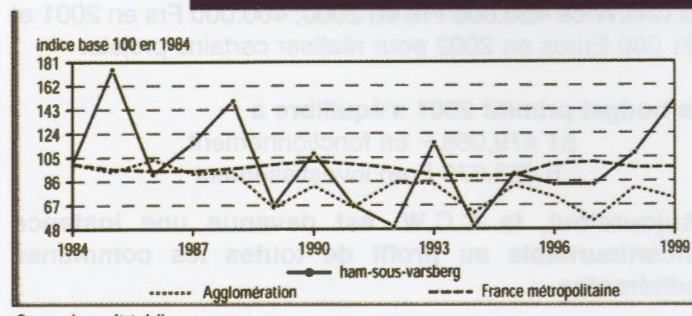


Répartition des décès de la commune selon le lieu où ils se produisent



Mariage

Évolution du nombre des mariages



Notes :

L'âge moyen au mariage dans la commune est de
Femmes 29 ans
Hommes 32 ans

Hydrographie dans notre village

L'hydrographie du grec hulôr «eau» est la partie de la géographie qui étudie les divers milieux occupés par les eaux à la surface du globe. Nous présenterons également l'hydrogéologie qui, elle, étudie les eaux souterraines et leurs résurgences.

Contexte hydrogéologique

Le réseau hydrographique se développe exclusivement sur les alluvions récentes déposées par les cours d'eau. Les alluvions recouvrent les grès vosgiens dont la perméabilité en grand dépend surtout de l'intensité de fracturation. Ces deux formations sont le siège de nappes. La première est la nappe alluviale qui accompagne les cours d'eau. Celle-ci se situe à une profondeur avoisinant 1.5 à 2.0 m. La seconde, dans les grès vosgiens, est le réservoir naturel d'une eau potable presque toujours d'excellente qualité, et que l'on recherche systématiquement dans les forages. Dans notre proche environnement citons cinq forages :

- Le forage de Varsberg au lieu dit "moulin bas" qui en 1956 était un puits artésien*, est actuellement constitué par deux puits dont l'eau alimente le château d'eau et le réseau intercommunal d'eau potable de Varsberg, Ham-sous-Varsberg.
- Le forage de Diesen situé près du bassin de la Heide a été déclaré d'utilité publique en 1988 et bénéficie d'un périmètre de protection, il alimente le village de Diesen.
- Un forage de dépollution de la nappe phréatique également situé à la sortie de Diesen, à droite de la D 26, près de la forêt de Rundheidgen.
- Un forage près de la ligne de chemin de fer de Vernejoul, à gauche de la D 72 menant à Porcellette.
- Et enfin le forage de Guerting près de la Sitterswiese, qui est exploité par le syndicat des eaux de Boulay - Bouzonville.

Des venues d'eau sont enregistrées dans certaines galeries du siège de la Houve, ces eaux doivent être évacuées vers la surface (hexaure). Elles proviennent en majeure partie de l'aquifère* des grès du Trias inférieur* après fracture ou fissure du Permien*. La nappe des grès du Trias inférieur est de loin la nappe la plus importante et la plus sollicitée du Warndt. Elle est alimentée par les apports de la partie captive sous le plateau et par infiltration directe sur les grès en affleurement. Il s'y ajoute également l'infiltration des ruisseaux issus des sources de la nappe du Muschelkalk. Comme nous l'avons signalé plus haut la qualité naturelle de la nappe est très bonne. La minéralisation totale est inférieure à 200 mg/l. La nappe des grès du Trias est vulnérable, la gravité d'une pollution est essentiellement fonction de sa facilité d'accès à l'aquifère. Ainsi toute pollution se produisant en surface ou à proximité de la surface parviendra pratiquement sans aucune atténuation dans l'aquifère. Il faut être vigilant, les sources de pollution existent :

- Les produits phytosanitaires tels que les herbicides et les limitateurs de croissance peuvent être lessivés et entraînés vers le milieu aquatique.

- Le maintien de la viabilité hivernale nécessite l'épandage de produits de déneigement, tel le sel (chlorure de sodium), qui peuvent être à l'origine de pollutions saisonnières.
- Une pollution accidentelle par des hydrocarbures suite à un accident de la circulation ou une fuite sur une cuve, bien que rarissime, peut polluer sérieusement une nappe d'eau potable.

Que deviendra la nappe après la fermeture programmée des puits de la Houve ? Le gisement profond qui constitue un inconvénient économique pour l'extraction du charbon, devient un avantage pour l'après mine car il minimise les perturbations hydrogéologiques. La nappe phréatique va remonter. Au niveau du puits il sera mis en place une cloison d'étanchéité à la base de l'aquifère, elle est destinée à éviter que la remontée des eaux d'ennoyage des zones exploitées ne vienne polluer la nappe phréatique au niveau du puits. Et ailleurs ... ? Soyons optimistes et faisons confiance aux HBL et à la DRIRE. Des conduites destinées à la surveillance du niveau et à la prise d'échantillons sont de toute façon mises en place pour tirer la sonnette d'alarme si nécessaire.

Le réseau Hydrologique

L'agglomération de Ham sous Varsberg est traversée par trois cours d'eau.

- Le ruisseau de Guerting qui la longe sur sa partie nord.
- Le Bistbach venant de Varsberg et prenant sa source à Bisten
- Le Bruchbach venant de Boucheporn, affluent rive droite du Bistbach. La confluence des deux cours d'eau a lieu au pont du cimetière et donne la Bisten.

La Bisten, petit cours d'eau de 24 km prend sa source à Bisten en Lorraine et se jette dans la Sarre à Wadgassen. Elle traverse les villages français de Bisten en Lorraine - Varsberg - Ham sous Varsberg - Creutzwald, puis s'engage en Allemagne pour traverser Überherrn - Bisten en Sarre - Differten - Wadgassen. Ses affluents rive droite : le Bruchbach - Landmerbach - le Diesenbach ; rive gauche : le Flassgraben - Guertingerbach - Leibsbach - Weiherlochbach - Grosbach - Berweiherbach. Le syndicat fluvial intercommunal de la Bisten, avec des représentants des communes traversées par elle ou ses affluents ainsi que des principaux industriels riverains, gère les travaux nécessaires au bon écoulement des eaux. Les membres sont les représentants des propriétaires riverains. La Bisten traverse notre commune sur env. 2800 m avec une pente de 0.7 cm/m environ.

Le ruisseau de Guerting ou Guertingerbach

C'est un petit cours d'eau qui fait approximativement 5000 m de longueur. Une partie de son cours ne connaît qu'un écoulement temporaire suivant la saison de l'année et les circonstances climatiques. Par ailleurs, le tiers aval du cours d'eau emprunte une zone à tendance marécageuse où il est difficile de suivre le tracé exact du ruisseau. Il se

jette dans la Bisten à 500 m au Nord-Est de Ham. (Derrière le complexe sportif).

Le Bistbach

Petit ruisseau qui prend sa source à la hauteur de Bisten en Lorraine, le Bistbach conflue avec le Bruchbach pour former la Bisten, sa longueur est d'env. 4200 m. Comme pour le ruisseau de Guerting seuls les 500 à 800 premiers mètres en amont du cours d'eau ont une pente forte.

Une fois dans le vallon, la pente moyenne se situe entre 0,5 et 1 %. De nombreux étangs, pour la plupart très petits, donnent lieu à une activité piscicole.

Le Bruchbach

Le Bruchbach est un petit ruisseau de 4000m env. de longueur. Il prend sa source au pied de la commune de Boucheporn.

La Bisten

La Bisten prend naissance, en quelque sorte avec la confluence du Bistbach et du Bruchbach au moulin de Ham. Sur l'ensemble de son cours, la Bisten a une pente très faible tout comme son affluent rive droite, le ruisseau de Nachtweide ou Landmerbach, qui ne constitue qu'une vaste zone marécageuse de part et d'autre du CD 72 c. Ce ruisseau serpente entre les joncs et les roseaux avec une pente d'env. 0.75%.

Citons quelques chiffres :

	Bassin versant en Hectares	Débit d'été* L/sec	Crue décennale m3/sec	Crue centennale m3/sec
Guertingerbach	530	10 à 50		
Bistbach	875	50 à 100	3	5
Bruchbach	432	10 à 50	1,6	2
Bisten	600	100 à 200	5	7

Il y a une cinquantaine d'années, il s'écoulait bien plus d'eau dans notre Bisten ! Nos enfants auront peut être l'occasion de revoir ce débit d'eau limpide impressionnant.

Milieu naturel lié à l'eau

La plaine alluviale de la Bisten est encombrée de dépôts tourbeux dus à la remontée des eaux souterraines sous pression artésienne*. On trouve dans cette vallée à fond plat, au drainage difficile par suite de la faible pente notamment, des tourbières actives, qui sont en fait des sols où la tourbe s'accumule actuellement par suite de l'activité de la végétation sur une épaisseur de 40 cm et plus.

Nous n'allons pas faire ici l'inventaire de la faune et de la flore qui mériterait tout un article car le milieu est très riche.

On notera cependant que le

marais situé à l'est du village est répertorié à l'inventaire des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type I. Revenons au ruisseau lui-même, la végétation aquatique y est rare. Seuls quelques petits tronçons sont bordés essentiellement d'aulnes glutineux et de saules. Les végétaux qui tapissent le fond des cours d'eau sont essentiellement des rubaniers rameux. Ceux-ci contribuent largement au maintien d'un certain niveau d'eau sur le fond, notamment en période d'été*. La Bisten est classée en deuxième catégorie piscicole du domaine privé. Son peuplement, composé essentiellement de cyprinidés, est largement influencé par la présence des étangs desquels s'échappent régulièrement du poisson, mais également par la qualité de l'eau. Ainsi, dans les sections les moins polluées, la vie piscicole existe. Celle-ci pourrait se développer et recoloniser l'ensemble du cours d'eau lorsque, sur le plan qualitatif, ce dernier aura retrouvé un niveau acceptable.

* Artésien	Nappe d'eau souterraine jaillissante
* Permien	Période ou couche géologique entre le carbonifère et le trias.
* Aquifère	Nappe qui contient de l'eau.
* Etiage	Le plus bas niveau des eaux en été.
* Trias inférieur	Période géologique datant de - 210 millions d'années. (début du trias ou grès vosgien)
*Bassin versant	Ensemble des pentes inclinées vers un même cours d'eau.

Références :

- HBL étude d'impact pour des travaux au siège de la Houve 1981 1982
- Conseil Général de la Moselle. Dossier d'enquête publique pour l'aménagement du carrefour des RD73, RD72 et 72c 1997
- Lebensraum im Tal der Bist - E Hewer und R Fuchs - Saarlouis 1982
- Ham sous Varsberg. Conférence de la SHAL du 3-02 1988 La Bisten à Ham et environ - A. Albrecht.
- HBL Revue « Prévenir » N° 45 p 7 à 10. Dossier fermeture des puits.



Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Grille Lat/Long / WGS84

Animation estivale

Dans le cadre de l'animation estivale qui a eu lieu du 15 juillet au 24 août, une belle palette d'activités était proposée aux enfants de Ham sous Varsberg et de Varsberg. Tout en s'amusant, ils pouvaient faire travailler leurs méninges grâce au Scrabble ou au club pyramide. Avec le sport, judo, tennis, badminton, tennis de table, volley, basket, pétanque et football, ils ont développé leur résistance et



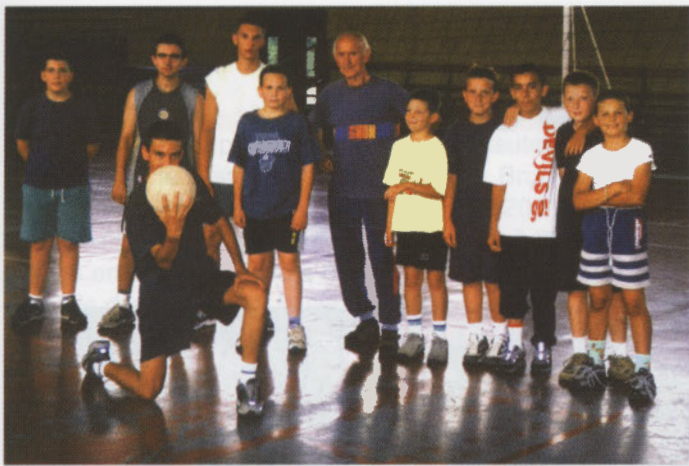
Danse country

perfectionné leur adresse. Grâce à l'animation estivale, quelques clubs de Ham verront certainement leurs effectifs augmenter la saison prochaine. Les sorties pédestres et les sorties VTT leur ont fait découvrir les alentours. Qu'il fasse très chaud ou non, la piscine de Creutzwald est toujours très prisée. Tandis que les plus petits s'initiaient à la plongée, les grands faisaient des courses et s'amusaient au toboggan. Une journée réservée aux jeunes de 13 à 18 ans a été consacrée au canoë- kayak, à Bouzonville. Une



excursion ouverte à tous a permis de découvrir le zoo d'Amnéville. Quelques filles avaient choisi de "changer de peau" en faisant du théâtre pendant que d'autres découvraient la danse country, un style de danse qui connaît un franc succès. Cette année une nouveauté a été





Volley

proposée aux enfants de 6 à 13 ans, la danse moderne. Répartis en deux groupes grands et petits ont appris à danser sur les sonorités latino, de Shakira. Les plus grands, amateur de sensations fortes ont découvert un nouveau sport, le mini raid. 88 enfants ont participé aux 18 activités diverses et variées, de cette session 2002. L'animation estivale s'est terminée par un goûter offert par les deux communes. Les enfants se sont réunis, au gymnase, en présence de leurs parents, de messieurs Guido Boutter et Gaston Boutron, maires de Ham sous Varsberg et Varsberg, de Raymond Sikorski et Pierrot Moritz responsables de l'animation estivale, ainsi que des animateurs. Ils ont montré un petit aperçu des activités artistiques qu'ils avaient pratiquées en présentant une danse moderne, deux danses country et deux sketches.

CENTRE DE LOISIRS

Les municipalités de Ham sous Varsberg, Varsberg, Guerting et Bisten en Lorraine ont signé une convention avec l'Association d'Action Sociale du Bassin Houiller (ASBH) pour l'ouverture d'un centre de loisirs sans hébergement dans la salle socioculturelle de Ham sous Varsberg du 8 juillet au 23 août 2002. 45 enfants de 4 à 12 ans ont Participé a des activités diverses, sportives et manuelles, adaptées à leur âge. Le projet pédagogique était axé sur l'environnement. Tout en proposant aux enfants des jeux, danses, chants, ateliers divers, piscine, théâtre, etc. Les animateurs diplômés ont développé le sens de l'observation des enfants et les ont sensibilisés à leur environnement. Une sortie, avec un thème différent, avait lieu chaque vendredi. Les animaux de nos forêts au Parc animalier de Sainte Croix, les animaux sauvage au Zoo d'Amnéville, les animaux de la ferme à Woïrnbey, la faune et la flore à l'étang de Tarquinpol, les animaux fossiles de bord de mer au Musée du sel à Marsal.



Atelier théâtre



Danse moderne



Sortie pédestre

Sté Jean EMOND

COMBUSTIBLES - Nettoyage de citernes



57550 FALCK - Tél. 03 87 93 18 23

la **BOULANGERIE - PÂTISSERIE**

Yves Freytag



vous reçoit dans ses LOCAUX

ACCUEIL CHALEUREUX - CHOIX - QUALITÉ

10, rue de Ham - **HAM-SOUS-VARSBERG** - Tél. 03 87 29 87 02

27, rue Poincaré - **SAINT-AVOLD** - Tél. 03 87 92 18 19

2, rue de l'Église - **CREUTZWALD** - Tel. 03 87 90 16 27

folie **FLEURS**
Votre Fleuriste

 **Toutes compositions Florales**

131, rue de Ham - 57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Téléphone 03 87 90 17 79

**BOUCHERIE
CHARCUTERIE
SERVICE
TRAITEUR**



KAMIN Frères

Siège social :

44, rue Principale

57510 LOUPERSHOUSE

Tél. 03 87 09 61 78

03 87 02 64 64

Fax 03 87 09 57 00

17, rue de l'Église

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 93 02 02

*Pour de belles fleurs de saison,
une visite s'impose chez votre producteur*

Jean-Marie HILT
HORTICULTEUR

57220 PONTIGNY - (Condé-Northen)

Tél. 03 87 79 21 14



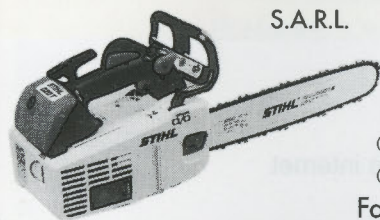
Grand choix de poteries
thaïlandaises naturelles,
peintes et émaillées.



**Matériels espaces verts
Pêche - Jardinerie**

Ets Erwin Bourg

S.A.R.L.



65 et 68,
rue de Carling

57490 L'HOPITAL

☎ 03 87 93 55 40

☎ 03 87 90 12 27

Fax 03 87 82 20 53

Location de matériel + S.A.V.

**FAÇADES
LORRAINE**

*Peinture Intérieur-Extérieur
Pose et vente de bardage*

108, route de Creutzwald - 57880 HAM-SOUS-VARSBERG
tél. 03 87 90 15 06 - fax 03 87 93 77 18

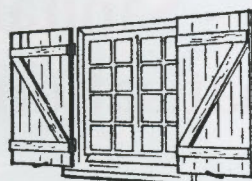
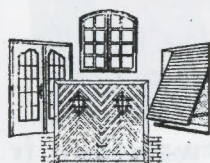
Menuiseries BOIS - ALU - P.V.C.

POSE ET RÉPARATIONS

René BERNÈDE

34, rue de la Gare

57880 HAM-SOUS-VARSBERG



Tél. : 03 87 93 79 03

Fax : 03 87 90 17 62

MEGATHERM

HAM-SOUS-VARSBERG

*Fabrication de poêle
en faïences
et cheminées sur mesure*



**Nous réalisons également tous travaux,
tubage, ramonage**

☎ 03 87 82 16 37

E-mail : mega therm@wanadoo.fr

Vie scolaire

Année scolaire 2002-2003

**Effectif total (primaire et maternelle) :
235 élèves**

Ecole des genêts : 72 enfants
Directeur : M. Norbert Freytag,

M. Lucien Filler, M. Olivier Schmidt (mi-temps), M. Samuel Diaz (titulaire mobile), Mmes Estelle Schaffer, Sandrine Guillembet (mi-temps)

Maternelle genêts : 42 élèves
Directrice : Mme Catherine Hinzelin (mi-temps)
Mme Myriam Beck (mi-temps)
Mlle Magalie Laubu
Aide-maternelles :
Mlles Eve Nimeskern, Jocelyne Rhim

Maternelle du centre : 50 élèves

Directrice : Mme Martine Bour

Mme Zenner
Aide-maternelles : Mmes Christiane Michèle, Nadia Albrecht.
Mlle Jocelyne Rhim

Ecole Anne Frank : 71 enfants

Directrice : Mme Laurence Boutron

Mlle Miriama Milosevic,
M. Jean-Claude Richter

Collège Bergpfad : 434 élèves
(106 en 6e, 111 en 5e, 114 en 4e et 103 en 3e)

Principal : M. Jean-Paul Bottero
Principal-Adjoint :
Mme Marie-Christine Kurasiak
Gestionnaire :
Mme Jacqueline Pallut
Secrétaire : Mme Liliane Michel
36 Professeurs

Dépenses totales de fonctionnement : 4977 €. Les écoles primaires sont connectées à internet



Ets ROBIN Sàrl

Roland Robin

gérant

Chauffage - Sanitaire

Climatisation - Piscine

Tél. 03 87 93 11 63

Fax 03 87 93 54 50

Port. 06 84 95 76 81

10, rue de la Chapelle
57880 VARSBERG

Site : perso.wanadoo.fr/Roland.Robin/ ■ e-mail : chauffage.ROBIN@wanadoo.fr



Ecole Anne Franck



Ecole primaire des Genêts



St Nicolas à la maternelle du centre



Saint-Nicolas de passage à la maternelle des Genêts



VANI  **Roland** *menuiserie
ébénisterie
agencements*

BOIS - P.V.C. - ALU
Portes - Fenêtres - Escalier - Placard - Cuisine
VITRERIE - TOURNAGE - SCIAGE - NEGOCE DE BOIS
Fabrication artisanale sur mesure

24-25 rue de Boulay
57880 HAM SOUS VARSBERG

tél. 03.87.93.06.06
fax. 03.87.93.30.35

Maison fondée par André Vani en 1959

BELLE ET LE CLOCHARD



Salon de Toilettage

64, route de Creutzwald
57880 Ham sous Varsberg
Tél. 03 87 93 49 88



SODIAMARS

CARRELAGES - ESPACE SALLES DE BAINS
BRICOLAGE - MENUISERIE
Salle d'exposition de 900 m²

37, RUE DU BARROIS - 57150 CREUTZWALD
B.P. n° 40

VENTE

Tél. 03 87 82 45 72

TRAVAUX



**AGENT
CITROËN**

**Mécanique
Carrosserie
Vente V.O. - V.N.**



Rue St Nazaire CREUTZWALD
Tél 03 87 90 10 91 Fax 03 87 93 49 73

Dany

*Rapidité,
Qualité,
Proximité*

Groupe



24, rue de Diesen
57150 Creutzwald

☎ **03 87 93 11 74**

OUVERTURE Du Mardi au Vendredi 9H00 - 19H00
Non Stop Samedi 8H00 - 17H00

Boucherie - Charcuterie
Viande de 1^{er} choix - Charcuterie fine

BECKER Jean-Claude

4, rue Principale
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 93 15 62



FRANCE ASSURANCE ASSISTANCE
RÉGIS BRUNING

Souscripteur d'Assurances
AXA - GROUPE GENERALI - SOCIETE SUISSE

Les prix les + compétitifs avec + de 20 Sociétés
et Mutuelles à votre service.

3, place des Verriers - 57150 Creutzwald

Bureau FAAC : Tél. : 03 87 93 06 91 - Fax : 03 87 93 98 88
regis.faac@wanadoo.fr

Nouveau
dans votre magasin

Tirage Photo en 1^h
de vos images numériques

86, rue de la gare 57150 Creutzwald (face piscine)
☎ 03 87 93 22 02 Fax: 03 87 93 21 86
e-mail: photo-tourscher@wanadoo.fr

Service & Qualité "Plus" pour vos images

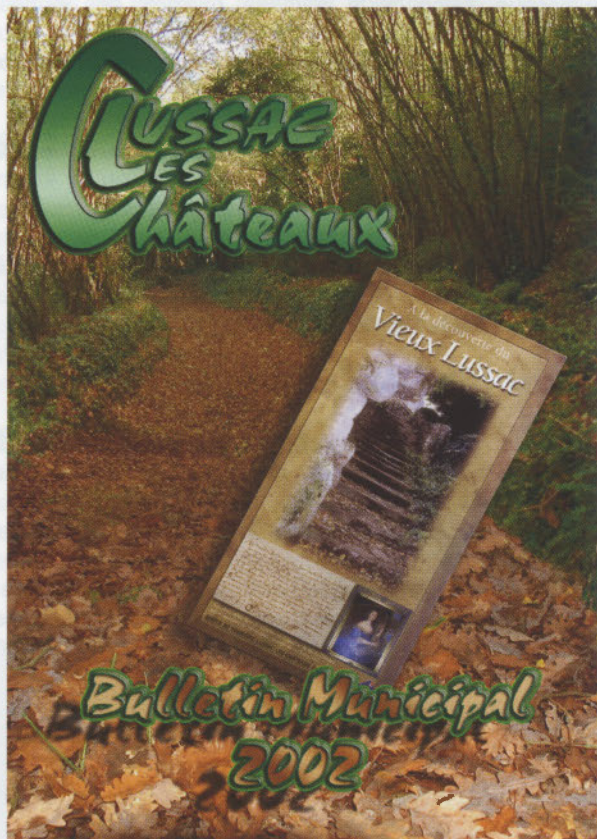
Vie des associations

Les Amis de Lussac

Lors de l'assemblée générale du 10.10.2002, le bureau du comité a été modifié suite au départ, pour raisons professionnelles, de Christian Donadel, trésorier depuis 1990. Tous les membres remercient chaleureusement Christian et son épouse Jeanine pour leur investissement au sein de l'association.

Composition du bureau :

Président :	Armand Gambs
Vice-présidents :	Christian Leroux et Henri Jager
Trésorière :	Josiane Gambs
Trésorier-adjoint :	Théo. Schneider
Secrétaire :	Nicole Andolfi
Secrétaire-adjoint :	Alain Jalladeau



Page de couverture du bulletin de Lussac

Notre association a la volonté de développer les liens avec la commune sœur de Lussac-les-Châteaux. A cet effet, des rencontres officielles ont lieu tous les 2 ans entre lussacois et hamois. Ces échanges sont toujours des moments privilégiés pour les deux communautés et permettent à chaque fois l'émergence de nouvelles amitiés. Nous invitons les habitants de Ham et environs à rejoindre l'association et découvrir l'amitié avec Lussac-les-Châteaux qui avait accueilli bon nombre de nos citoyens lors de l'exode de 1939.

Du 13 au 17 août 2003, nous nous rendrons à Lussac et tous les adhérents bénéficieront du voyage gratuit.

SOCIÉTÉ DES MINEURS ET TRAVAILLEURS DE HAM

Encore une année passée avec ses hauts et ses bas et la mort programmée de notre activité en Lorraine et en France.

Notre société, remise sur rail en 1988 par Théo Schneider et quelques nostalgiques, fête ses 14 ans de sa nouvelle existence, sous la présidence actuelle de Gilbert Guldner.

L'année a débuté par l'assemblée générale. Nous remercions la commune pour son aide financière, le Crédit Mutuel pour le matériel ainsi que tous les sociétaires présents toute l'année pour nos activités.

Plusieurs constatations : la gestion de la société est toujours aussi saine que par le passé, les problèmes viennent du lent déclin du nombre de sociétaires, suite à plusieurs décès et des démissions pour maladie ou raisons personnelles. Le comité commence aussi à prendre de la "bouteille", notre doyen Jean, toujours fidèle au poste, va vers ses 82 ans.

Maladie, invalidité, nous ont amenés à prendre une décision unanimement regrettée, annuler la sortie pédestre de notre programme 2002, faute de personnes valides pour assurer la logistique de la sortie, la société étant responsable du bien être et de la sécurité des participants.

A noter notre participation le 7 février au 40^{ème} anniversaire de la catastrophe de la mine de Luisenthal, avec messe, défilé et cérémonie au mémorial.

Notre excursion au zoo d'Amnéville et le dîner à l'auberge de la Klaus à Montenach.

Comme par le passé, nous serons présents aux cérémonies patriotiques, au nettoyage de Printemps, à la brioche de l'amitié, dans la mesure de nos moyens, sans oublier la fête de notre patronne Ste Barbe, avec nos amis les pompiers suivi du



banquet traditionnel, toujours très apprécié.

Pour conclure nous adressons une supplique, à vous mineurs, retraités ou actifs, travailleurs de tout bord, de rejoindre nos rangs, pour pérenniser la mémoire collective.

Des associations qui fonctionnent sont un bienfait pour toute la commune, le meilleur moyen pour favoriser la rencontre des habitants du village et même ceux des alentours, source de dialogue dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Sur ce, joyeux Noël à vous tous et bonne année 2003.

GLÜCK AUF !

IDEALE DS LORRAINE



Une marque, un type, un club : la passion DS. Son but est d'aider les possesseurs et les amateurs de ce modèle de continuer à rouler en l'entretenant dans le respect de l'état d'origine.

EXPO HAM ENVAHIE !

Sous un soleil de plomb, a eu lieu, dimanche 2 juin 2002, la 7^{ème} édition de EXPO-HAM, qui a connu un succès sans précédent.

Les véhicules militaires et les tracteurs étaient le thème de l'exposition. Plus de 450 autos et 250 motos de collection ont été exposées par 66 clubs et des centaines de particuliers venus non seulement de toute la Lorraine, mais



également du Luxembourg, de Sarre et du Palatinat. La famille Citroën était en force avec ses DS, ses tractions, ses CX, ses Ami6, Ami 8 et autres. Du côté des américaines, Pontiac, Chevrolet, Cadillac et Mustang étaient présentes ainsi que de très nombreuses marques françaises.

Côté motos, un foisonnement de marques : Harley, Guzzi, Ducati, Monet Goyon et les attachants Vélosorex de 1955 à 1986.

Le traditionnel défilé autour du terrain de football était composé de 35 voitures et de 12 motos.

En résumé, EXPO-HAM a obtenu grâce au bénévolat des adhérents, du soutien de la municipalité et avec l'aide de nombreux sponsors, un succès formidable.

Bravo à toutes et à tous. Toutes les activités de l'année ont été respectées.



FOOTBALL CLUB HAM

Les dirigeants, encadrants et éducateurs veulent présenter leur club aux Hamois curieux des résultats. Dès le lundi matin, vous trouverez ceux des différentes équipes dans les colonnes du R.L.

Au niveau jeunes :

6 formations contribuent à pérenniser nos couleurs et sont placées sous la responsabilité de Armand Ruhl.

- les débutants sont encadrés par Pascal Dory
- les poussins par Salvatore Fioretto et Antoine Terlizzi
- les benjamins par Armand Ruhl
- les 13 ans par François Scherer et Fabien Robinet

Des résultats flatteurs pour les différentes équipes, mais encore une satisfaction légitime de l'encadrement par le classement sur le plan départemental des 13 ans, classés premier et les 15 ans deuxième dans leur catégorie dans le challenge du Carton Bleu : le FAIR PLAY.

Les inscriptions sont prises tout au long de la saison. Permanence tous les mercredis de 14h30 à 18h aux vestiaires.

Au niveau seniors :

2 équipes sont engagées en compétition. Depuis novembre 2000, les seniors, placés sous la férule de l'entraîneur Norbert Birgensler, titulaire du B.E.1, ont retrouvé l'amour du maillot et défendent avec fierté le renom de Ham sous Varsberg sur les terrains de la région.

Pour survivre le club organise diverses manifestations : soirée carnavalesque, salon de la voyance, tournois des jeunes en salle, challenge, tombola etc...

Il participe également à des œuvres de bienfaisance : téléthon et brioches de l'amitié.

Soucieux de maintenir le football à Ham, le club, doyen de la localité lance un appel aux bénévoles afin qu'ils viennent renforcer les rangs trop restreints des encadrants.

Respectueux envers les anciens « footeux », nous sommes fiers de pouvoir continuer à clamer leur devise " F.C. HAM, KLEIN ABER FEIN " (FC HAM, PETIT MAIS BIEN)

CHŒUR D'HOMMES

Promouvoir le chant, un pari que tiennent chaque année les 10 membres du chœur d'hommes, dirigé par notre maire Guido Bouter.

Dix choristes et un dirigeant bel et bien unis par leur amour du chant.

Le président qui entame sa dixième année à la tête de l'association, souhaite que des jeunes voix viennent renforcer la



chorale.

Le chœur d'hommes a participé le 21 juin 2002 à la fête de la musique à Varsberg. Les chansons anciennes et populaires ont ravi le public.

TENNIS CLUB HAM

Le Tennis club de Ham sous Varsberg a enregistré 108 inscriptions pour la saison 2001/2002. Cinq points importants sont à souligner: la fin de l'emprunt qui arrive à terme le 31 octobre 2002, la réalisation de la 3^e et dernière tranche de l'aménagement du club house, le succès du tournoi open de tennis avec 127 inscrits, la réussite du jumelage entre le tennis de Merten et de Ham sous Varsberg et les très bons résultats obtenus aux différents championnats 2001/2002. En effet, le tennis club de Ham a engagé 12 équipes en compétition, et 7 équipes terminent soit à la première ou à la deuxième place. L'école de tennis composée de 16 enfants et encadrée par quatre éducateurs formés par la Ligue Lorraine de Tennis a bénéficié de 145 séances d'octobre 2001 à juin 2002. A l'issue du tournoi de fin de saison, les jeunes se sont vu remettre les balles de couleur suite au passage des tests.

Le président Raymond Sikorski a annoncé son intention de se retirer de la présidence et passe le relais à Pierre Muller, ancien vice-président.

Le nouveau comité se compose de : présidents d'honneurs, Guido Boutter, Joseph Albrecht et Raymond Sikorski, président, Pierre Muller ; vice- président/secrétariat M. Jo Barthel ; trésorier, Denis Risch ; trésorier adjoint, Randy Dakskobler ; école de tennis, Jean Claude Wanner et Jean Louis Steinmetz ; compétition, Luc Garber ; assesseurs, Norbert Lysiak, Alain Dohr, René Baczyk.

Les projets du nouveau président pour la saison 2002/2003 : Assurer la convivialité au sein du club, mener des actions en faveur des jeunes et développer le tennis loisirs.

Pour tous renseignements s'adresser à Pierre Muller 03 87 93 76 43.

A.S.G.H. GYMNASTIQUE

La section gymnastique féminine de l'Association Sportive du Gymnase de Ham sous Varsberg, compte 19 membres. Cette activité a lieu tous les mercredis de 20h à 21h au gymnase de Ham sous Varsberg : échauffement, exercices au sol, exercices d'assouplissement, stretching et de 21h à 22h, sports collectifs : badminton, volley, basket.

Pour tous renseignements s'adresser à Annie Muller 03 87 93 82 10 42.

A.S.G.H. YOGA

La section yoga de l'Association Sportive du Gymnase de Ham sous Varsberg, compte 46 membres. Les séances ont lieu dans la salle polyvalente de la cité Maroc à Creutzwald, tous les lundis de 18 h 45 à 20 h et de 20 h 15 à 21 h 30 et les jeudis de 9 h à 10 h 15. Pour tous renseignements s'adresser à Françoise Chardon 03 87 93 24 43.

CLUB CANIN

Le club canin de Ham sous Varsberg est situé dans l'enceinte du complexe sportif, il compte 45 membres.

Son ambition : permettre à ses membres d'éduquer leurs chiens et de pratiquer pour ceux qui le souhaitent, la discipline qui les intéresse : Agility, Obéissance, Pistage, Ring, R.C.I.

Le club de Ham sous Varsberg a organisé deux concours d'agility en 2002, le premier à la foire expo de Créhange, le second au complexe sportif de Ham, sur le terrain en schiste. Plusieurs membres du club ont participé à divers concours locaux, régionaux et même nationaux.

Au courant de l'année 2002, le club house, grâce au soutien de la commune et au bénévolat de ses membres s'est agrandi et modernisé.

Les séances d'éducation se déroulent sous la responsabilité de :

- Roland Schmitt : disciplines incluant le mordant
- Joseph Jalovec : pistage et obéissance
- Estelle Schmitt : agility et obéissance
- Candice Louis : agility et éducation

Horaires des séances :

- mercredi de 16h à 18h
- samedi de 14h à 16h
- dimanche de 9h30 à 11h.



Calendrier

des manifestations

JANVIER

Mercredi 8	: assemblée générale de la société des mineurs	S
Jeudi 16	: assemblée générale Slovène Nanos	S
Samedi 18	: soirée club d'épargne "Les Genêts"	S
Samedi 25	: soirée amicale des "Amis de Lussac"	S
Samedi 25 au dimanche 2	: exposition Afrique Noire	M

FEVRIER

Samedi 8	: soirée tennis	S
Dimanche 9	: banquet club des fauchés	P
Samedi 15	: soirée carnavalesque du Football Club	S
Samedi 22 au dimanche 23	: tournoi football en salle	G

MARS

Samedi 1 au dimanche 2	: tournoi football en salle	G
Dimanche 9	: banquet joyeuses rencontres	P
Dimanche 15	: salon de la voyance FC Ham	S
Samedi 22	: fête du printemps Slovène Nanos	S
Vendredi 28	: assemblée générale Crédit Mutuel	P
Samedi 29	: soirée judo	S

AVRIL

Dimanche 6	: brocante club tricot	S
Samedi 12	: fête de la mère Slovène Nanos	S

MAI

Dimanche 11	: excursion club des fauchés	P
Dimanche 18	: agility club cynophile	S
Dimanche 25	: expo Ham club idéale DS	S

JUIN

Dimanche 1	: sortie pédestre club les genêts	P
Samedi 7 au dimanche 8	: tournoi football RCC	P
Dimanche 15	: fête champêtre amis de Lussac	M
Mardi 17	: journée athlétisme USEP	S
Samedi 21	: fête de la musique Slovène Nanos	P
Samedi 28	: raid paras	P
Dimanche 29	: sortie pédestre club les fauchés	P

JUILLET

Dimanche 6	: sortie pédestre société des mineurs	S
Dimanche 6	: week-end américain line danse compagnie	P

AOÛT

Mercredi 13 au dimanche 17	: voyage à Lussac (Amis de Lussac)	
Vendredi 15	: football challenge crédit mutuel	S
Samedi 23	: fête de la moto	P
Dimanche 31	: assemblée générale line danse compagnie	P

SEPTEMBRE

Jeudi 25	: assemblée générale tennis club-ASGH	S
----------	---------------------------------------	---

OCTOBRE

Jeudi 2	: réunions des associations et clubs de Ham	S
Lundi 6	: assemblée générale club tricot	S
Jeudi 9	: assemblée générale les "Amis de Lussac"	S
Samedi 11	: soirée paras	S
Samedi 18	: soirée club des motards	S
Mardi 21	: assemblée générale chœur d'hommes	S
Samedi 25	: finale tennis challenge Bouter	P

NOVEMBRE

Samedi 8	: assemblée générale chorale sainte Cécile	P
Dimanche 9	: porte ouverte joyeuses rencontres	S
Dimanche 16	: marché de Noël club tricot	S
Samedi 22	: soirée Slovène Nanos	S
Lundi 24	: assemblée générale joyeuses rencontres	S
Samedi 29	: soirée judo	S
Jeudi 27	: remise des prix maisons fleuries	S
Dimanche 30	: finales tournoi open de tennis	P

DECEMBRE

Vendredi 5	: St Nicolas dans les écoles	
Dimanche 7	: banquet Ste Barbe société des mineurs	S
Dimanche 7	: toy-run club des motards	P
Mardi 9 et jeudi 11	: journées USEP	P
Samedi 13	: assemblée générale UNP	P
Samedi 13	: assemblée générale club les fauchés	P
Dimanche 14	: fête des aînés	P
Samedi 20	: arbre de Noël RCC	S
Mercredi 31	: St Sylvestre Slovène Nanos	S

• M = Mairie
• S = salle socio-culturelle

• G = gymnase
• P = privé

Liste des associations de HAM-SOUS-VARSBERG

Amicale des Amis de Lussac (Armand GAMBS)	tel: 03 87 82 38 33
Club des Motards (Edmond BETTINGER)	tel: 06 08 70 55 75
Amicale des Parents et Enseignants (Sylvie METZGER)	tel: 03 87 82 63 31
Club Idéale DS Lorraine (Lucien SCHMITT)	tel: 06 07 87 42 02
Amicale des Sapeurs Pompiers (Raphael TERLIZZI)	tel: 03 87 93 78 64
Club Tricot (Liliane SCHLOSSER)	tel: 03 87 82 10 20
Anciens combattants (Francois URBAYS)	tel: 03 87 93 57 77
Football club de Ham (Roger FILLER)	tel: 03 87 93 60 65
ASGH (Pierre MULLER)	tel: 03 87 93 76 43
Joyeuses Rencontres (Josée WYPART)	tel: 03 87 04 29 88
Billard club Debussy (Marius MICHEL)	?
Judo club (René THOMAS)	tel: 03 87 93 14 82
Chœur d'Hommes (Maurice HAUTER)	tel: 03 87 93 52 92

Line Danse Compagnie (Danièle REPERT)	tel: 03 87 82 59 51
Chorale Ste Cécile (Rémy WEISSE)	tel: 03 87 93 52 42
Sapeur Pompiers (Marcel PETAIN)	tel: 03 87 82 30 92
Club Cynophile (Jean-Claude FILLER)	tel: 03 87 93 19 07
Slovène Nanos (Joseph VELUSCEK)	tel: 03 87 93 16 87
Club d'épargne Le Coffre Magique (Jeanine GASCARD)	?
Société des Mineurs et Travailleurs (Gilbert GULDNER)	tel: 03 87 93 10 91
Club d'épargne L'Ecozone (Wilma VELUSCEK)	tel: 03 87 93 16 87
Tennis club de Ham (Pierre MULLER)	tel: 03 87 93 76 43
Club d'épargne Les Fauchés (Jean-Claude BOUR)	tel: 03 87 93 58 24
USEP (Jean Claude DYLLONG)	tel: 03 87 93 70 51
Club d'épargne Les Genets (Roland BIETTE)	tel: 03 87 93 44 04
Union Nationale des Parachutistes (Jean Francois FILLER)	tel: 03 87 82 25 79



Identification

ESPOL : Association pour l'exploitation du réseau de mesure de la qualité de l'air dans l'Est Mosellan.

ESPOL est une association à but non lucratif régie par la loi locale du 19 avril 1908, inscrite depuis le 11 août 1980 au registre des associations du tribunal d'instance de Saint-Avold sous le numéro XI-647. Elle fait partie du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air et à ce titre est agréée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

ESPOL est une association quadripartite, son conseil d'administration se compose d'un Président, M. Gilbert Weber, Maire de l'Hôpital et de représentants de 4 collèges :

- > Les représentants de l'Etat et établissements publics,
- > Des membres des collectivités territoriales,
- > Des représentants des entreprises industrielles,
- > Des représentants d'associations et des personnes qualifiées (dont l'APSAME)

Lors de la dernière assemblée générale en juillet 2002, Monsieur Denis Dolisy, directeur, et Luigi Bella, directeur adjoint, ont rappelé les quatre grandes missions du réseau : surveiller, informer, alerter et étudier. Le collège des associations a été augmenté de deux unités : l'ADELP et le GECNAL. Le nouveau comité est le suivant :

- Président : Gilbert Weber (SIVOM de l'Hôpital)
- Vice président : Yves Guldner (Ville de Forbach)
- Secrétaire : Bernard Stengel (CLVC)
- Trésorier : Jean-François Mouchard (Atofina)
- Administrateurs : Le sous préfet de Forbach – J Szerman (ADEME) – A Schmitt (DRIRE) – E Thomas (conseil général) – A Carreau (SETNE) – M Nadolski (HBL) – Dr Floch (APSAME) – Dr Jeanblanc (APPA)

Historique

L'association ESPOL a été créée dès 1980 sur l'initiative de la DRIRE et des industriels concernés, dans le but de mesurer les retombées atmosphériques au voisinage du site industriel de Carling.

ESPOL est l'une des plus anciennes associations françaises de mesure de la qualité de l'air agréées par le Ministère de l'Environnement.

Le dispositif de surveillance a été automatisé et modernisé entre 1989 et 1992.

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 ont eu comme conséquence l'extension de la zone géographique surveillée par le réseau aux principales agglomérations de Moselle Est, et la création de stations urbaines et périurbaines mesurant la pollution d'origine automobile et la pollution photochimique.

Missions de l'association

ESPOL a pour objet d'assurer la gestion et le bon fonctionnement d'un réseau de mesures continues et discontinues de la qualité de l'air dans l'Est Mosellan afin de déterminer les niveaux de pollution atmosphérique et de permettre d'en limiter les effets.

Les missions se déclinent suivant trois axes :

1. Missions réglementaires

Dans le cadre de la LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie du 30 décembre 1996) et de ses décrets d'application relatifs à la surveillance de l'air (98-360, 98-361, 98-362 du 6 mai 1998), l'Etat confie aux réseaux de surveillance agréés et répartis sur l'ensemble du territoire national, chacun dans sa zone de compétence, la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air et la diffusion de l'information qui en résulte.

Pour ESPOL, le territoire couvert est le secteur de Moselle-EST de la région lorraine.

De plus, ESPOL a reçu délégation du Préfet de lorraine au travers d'arrêtés afin de jouer un rôle central lors de la mise en œuvre de plans d'urgence et d'alertes sur les émissions dans l'Est-Mosellan. Le réseau est également consulté lors de l'instruction des plans réglementaires (Plan régional de la qualité de l'air, plan de prévention de l'atmosphère sur la région lorraine).

Entre, par exemple, dans ce cadre l'observation météorologique, la diffusion de l'indice ATMO, les alertes et prévisions à court terme en vue de l'application d'un dispositif d'information et d'alerte ...

2. Missions d'intérêt commun

Ces missions sont définies par le conseil d'administration en sus du strict cadre réglementaire. Il peut s'agir de mesures plus poussées sur les composés hors champ réglementaire actuel (composés organiques volatils, ammoniac, hydrocarbures totaux et non-méthaniques, ...), d'études concourant à une meilleure observation, description et prévision de la qualité de l'air ou de travaux permettant une meilleure sensibilisation et information sur la pollution atmosphérique et de ses effets sur la santé et l'environnement (Par exemple : l'étude de l'impact de la qualité de l'air sur la forêt domaniale de Saint-Avold en collaboration avec l'ONF et l'IUT de Thionville).

3. Missions conventionnées

Ces tâches sont réalisées à la demande d'un tiers membre ou non-membre de l'association. Ces travaux doivent toutefois toujours pouvoir être mis à la disposition du public sans avis préalable du financeur, même s'ils présentent un intérêt très localisé.

Les missions de ce type répondent à un cahier des charges formalisé, même si quelquefois les travaux ont été définis en commun avec le demandeur qui sollicite le

réseau comme expert : cas des suivis environnementaux des plans de déplacements urbains, de mesures en certains lieux définis par des tiers pour leurs besoins propres, de travaux commandés par l'Etat pour la mise en place de plans réglementaires...

Les moyens

1. Moyens financiers

ESPOL tient son financement, pour partie de crédits d'état (ministère de l'environnement), mais également de la TGAP (taxe généralisée sur les activités polluantes) collectée par l'ADEME ou versée directement par les industriels membres sous forme de cotisation.

Une part des ressources provient également de subventions des collectivités territoriales adhérentes (0.15Euro/habitant). Ham sous Varsberg n'y adhère pas pour le moment.

2. Moyens de mesure

A ce jour, le réseau compte :

- > 13 stations de surveillance fixes de polluants,
- > 2 stations météorologiques,
- > 1 camion laboratoire mobile exploité par le réseau AIRLOR et mis en commun avec les 2 autres réseaux lorrains AERFOM et ESPOL.

Les principaux polluants surveillés sont le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les particules en suspension dans l'air, l'ozone et les composés organiques volatils ; les quatre premiers cités rentrent en compte dans le calcul de l'indice ATMO qui est un indicateur de la qualité de l'air. Le mode de calcul de l'indice est commun à tous les réseaux nationaux.

Le réseau fixe compte à ce jour :

- > 11 analyseurs de dioxyde de soufre,
- > 7 analyseurs d'oxydes d'azote,
- > 4 analyseurs d'ozone
- > 2 analyseurs de monoxyde de carbone,
- > 8 analyseurs de particules en suspension dans l'air,
- > 3 analyseurs de COV (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes),
- > 2 analyseurs d'ammoniac,
- > 2 analyseurs d'hydrocarbures méthaniques et totaux,
- > 1 analyseur multipolluants (DOAS) permettant l'analyse simultanée du dioxyde de soufre, du dioxyde d'azote et de l'ozone.

Implantation des stations



Dernières réalisations et projets pour 2002

- ✓ Déménager ESPOL vers de nouveaux locaux à l'Hôpital,
- ✓ Collaboration avec le réseau sarrois IMMESA,
- ✓ Développement des outils de la communication,
- ✓ Création de la station de Dieuze,
- ✓ Acquisition d'une armoire laboratoire mobile,
- ✓ Suivi des nouveaux polluants réglementés ou en cours de réglementation (HAP, métaux lourds...),
- ✓ Création d'un laboratoire de chimie
- ✓ Cartographie régionale NO2 et cartographie benzène et NO2 sur les sites de proximité industrielle.

En Résumé ESPOL est là pour :

SURVEILLER la qualité de l'air au moyen d'un dispositif de mesure en continu de différents polluants.

INFORMER la population sur l'état de la qualité de l'air, son évolution, mais aussi sur l'ensemble de l'activité d'ESPOL.



Information du Républicain Lorrain en date du 27 09 2002

ALERTER les pouvoirs publics en cas de dépassement des seuils de concentration fixés par arrêté préfectoral, pour les polluants concernés.

ETUDIER les phénomènes de pollution atmosphérique afin de faire progresser l'état des connaissances dans ce domaine.

Siège social Mairie de l'Hôpital Télécopie 03 87 00 21 20
Adresse 57A, rue de la gare Téléphone 03 87 00 21 21
57 490 L'HOPITAL N° Vert 0 800 800 850

Article réalisé avec la collaboration d'ESPOL.

Des déchets et des hommes

Durant des millénaires, la gestion des déchets ne posait pas de problèmes particuliers. La nature se chargeait de les faire disparaître. En effet, les ordures servaient de nourriture aux animaux ou se décomposaient sur place pour enrichir le sol.

La concentration de plus en plus grande des gens en ville est venue chambarder cet équilibre. Durant un millier d'années, nos ancêtres vivaient dans les villes envahies par la présence et l'odeur des déchets.

Durant la seconde moitié du Moyen-Age, le commerce se développait, de plus en plus de gens quittaient la campagne pour la ville et les règles élémentaires d'hygiène n'y étaient pas observées. On jetait carrément les restes, y compris les excréments et les carcasses d'animaux, à la rue ou dans les cours d'eau les plus proches. Naturellement les épidémies étaient nombreuses. A elle seule, la Peste Noire (1346 à 1353) fit 25 millions de morts en Europe. Bien des médecins imputèrent ces maladies dévastatrices aux ordures.

Les autorités des villes firent bien des tentatives pour améliorer la situation, mais les progrès furent minimes. La plupart des gens étaient bien plus préoccupés par leur survie immédiate que par la gestion des déchets. Mais certains déchets restèrent profitables à plusieurs classes sociales :

- Les agriculteurs venaient chercher les boues des villes pour fertiliser leurs sols.
- Les chiffonniers récupéraient cheveux, morceaux de cuir ou de métal, vieux vêtements et tissus, débris de verre et os d'animaux. Les os pouvaient être bouillis pour obtenir de la graisse servant à fabriquer des chandelles et du beurre économique. Les plus beaux morceaux sont transformés en boutons, brosses à dents. Les vieux chiffons étaient acheminés aux ateliers qui produisaient le papier. Quant aux cheveux, ils étaient utilisés pour réaliser les postiches

La fin du XIX^{ème} siècle, marqua un tournant dans l'histoire des déchets des villes occidentales. Les découvertes de la science sur le rôle des bactéries ont rendu les gens sensibles à l'importance d'une meilleure hygiène. Le 24 novembre 1883, le préfet de Paris, Eugène Poubelle, obligea tous les propriétaires d'immeubles à se procurer des récipients spéciaux pour le dépôt des déchets de leurs locataires. Nos poubelles actuelles !

Dans certains pays, on s'oriente vers l'incinération des déchets. Dans d'autres, on se tourne plutôt vers l'enfouissement des résidus. A partir de 1920 on commence à créer, aux Etats-Unis et au Canada, des lieux d'enfouissements

sanitaires. L'entassement et le recouvrement des déchets se font de façon plus rationnelle dans un site choisi avec soin.

Après la Seconde guerre mondiale, les sites d'enfouissements sanitaires connaissent un essor foudroyant. Dans les années 1970, 300 à 400 sites sont créés chaque année aux Etats-Unis.

Ensuite les problèmes de pollution sont quelque peu occultés avant de redevenir d'actualité.

Rentrons-nous actuellement dans un nouvel essor : le recyclage et la récupération ? Les prochaines années nous le dirons !

Notons que la communauté de communes du Warndt organise la collecte des ordures ménagères les lundis; la collecte des objets encombrants tous les premiers vendredis du mois et que la déchetterie est accessible selon les horaires de la page 38.

Nuit de Noël

Glissant d'un ciel en biscuit à l'anis étoilé,
Lourde et grasse de ses lunes en croissants
La nuit de Noël est tombée
Tombée, pas descendue,
Tombée, affalée d'un coup
Comme en plein jour de calvaire.

Encombrée de houpelandes électriques
Illuminant aux nues pour mieux cacher l'en bas
La nuit de Noël a brillé
Brillé, pas éclairé,
Brillé de toute l'illusion
Des couleurs fardant la misère.

Lourde, grasse, encombrée et oublieuse
De sa cause rassurante et salvatrice
La nuit de Noël a blanchi
Blanchi, pas lavé,
Blanchi comme d'autres nuits
Sur un jour toujours trop sale.

Francis CORPART
Décembre 2000

Infos diverses

Concours Lépine pour une citoyenne de la commune

Médailles d'argent et d'or pour Mme Bernadette Salandre au concours Lépine de Strasbourg et de Cherbourg avec son invention du « Manip-classeurs ».

Mme Salandre, secrétaire, a créé ce dispositif qui facilite la prise d'un classeur ou d'une boîte-archives placés en hauteur.

Le « Manip-classeurs » comporte un manche dont l'extrémité opposée à la poignée est munie d'un ergot, d'un étrier en forme de U fixé sur le manche, de sorte que l'utilisateur manipule facilement les classeurs hors de portée. Fini donc, les escabeaux, les chaises et les efforts superflus pour accéder aux documents.

Pour assurer la commercialisation de son invention, Mme Salandre a créé sa propre société, ACTY CREATION.

Nous la félicitons et lui souhaitons pleine réussite dans son entreprise.



Section Jeunes Sapeurs Pompiers

CORPS
DE
SAPEURS-POMPIERS



HAM-sous-VARSBERG

La Section J.S.P. compte neuf cadets. Ces garçons et filles suivent une instruction théorique et pratique sur tout ce qui a un rapport avec les missions des sapeurs pompiers (établissement de lance à incendie, sauvetage, secourisme etc.) Le sport tient une large place dans cette formation. A ce sujet il faut noter les bonnes performances de nos cadets aux différentes manifestations extérieures. Dans leurs catégories respectives, ils prennent régulièrement des places sur les podiums.

Le cadet Loïc Bourger a été qualifié pour la finale interdépartementale qui s'est déroulée à Cergy Pontoise, il s'est classé septième et premier cadet de Moselle.

Depuis la création de la section en 1999, cinq cadets ont été formés et seront candidats en 2003 au brevet des cadets. En cas de réussite, ils rejoindront les rangs des actifs et seront opérationnels dès l'âge de seize ans. Il ne leur restera plus qu'à suivre les stages de perfectionnement avec les différents recyclages pour être efficace et performant dans toutes les missions qui incombent aux sapeurs pompiers.

Je leur souhaite pleine réussite dans l'avenir.

Le chef de centre Marcel Pétain.



JSP le 19/10/2002

En haut : Salvatore PUMA, Loïc BOURGER

Debout : François AGOZZINO, Stéphane MUSCOVITS, Marcel PETAIN, Cédric DEUDON, Céline POPIELLA, Cédric MAZZERBO Constance HOFFEL

Accroupi : Marie Laure MAILLARD, Déborah MORGENTHALER

O.N.A.C.

Une des principales missions originelles de l'Office National des Anciens Combattants consiste en un devoir de solidarité et de réparation en faveur de ses ressortissants.

Ce droit de solidarité s'exprime à travers une mission d'écoute administrative et de conseil en solidarité.

Les services départementaux de l'O.N.A.C attribuent trois grands types d'aide de solidarité:

● Les secours d'urgence

● **Les aides** visant à faire face à une difficulté financière ponctuelle, à des frais engendrés par la maladie, ou à apporter un soutien financier à un ressortissant confronté au décès d'un conjoint.

● **Les participations financières concourant au maintien à domicile d'un ressortissant âgé et/ou handicapé :** participation aux financements de l'aide ménagère. Financement d'interventions spécifiques favorisant le maintien à domicile (aménagement de sanitaires, télésurveillance, portage de repas à domicile...). Remise de colis « douceur » à des ressortissants âgés maintenus à domicile ou résidant en maison de retraite.

Une assistante de service social, Madame **Elisabeth ETIENNE**, se tient à la disposition de tous les ressortissants de l'O.N.A.C. Il est possible de la contacter par téléphone au **03 87 34 78 93**, de la rencontrer au service départe-

mental des anciens combattants à la Cité Administrative à METZ ou de convenir d'une visite à domicile.

Chantier projet 2002

La municipalité, en collaboration avec la Direction départementale de Jeunesse et sport, a organisé un chantier projet de 3 semaines durant les vacances d'été au profit de 20 adolescents de la commune.

Les objectifs de ce projet étaient d'intéresser les jeunes à la vie communale en leur proposant d'effectuer des travaux utiles à la collectivité, de les sensibiliser au respect des équipements collectifs et de leur cadre de vie, mais aussi de favoriser les échanges avec les habitants et les élus.

Trois groupes de 7 jeunes ont donc oeuvré du 1 au 5 juillet, du 5 au 9 août, du 19 au 23 août, encadrés par Mathia Jager, emploi jeune, et sous la responsabilité de MM. Christian Leroux et Armand Gambs.



Le premier groupe a repeint les abribus de la rue de Porcellette en y dessinant des personnages de l'album d'Astérix et Obélix et de la rue Principale avec Sangoku et San Gohan de l'album Dragon Ball 2.

Les deux groupes suivants ont repeint les vestiaires, les toilettes et l'entrée du gymnase.

Tous ces jeunes volontaires méritent notre reconnaissance et la mention « très bien » pour leur investissement.

En contrepartie de ces travaux les adolescents ne sont pas rémunérés mais une bourse à leur profit est versée par la municipalité (1431€) et par Jeunesse et sport



(1431€). Avec celle-ci ils ont pu effectuer des sorties ludiques au Paint-ball et au Kinépolis. Ils ont également aménagé une salle de rencontre pour jeunes.

Les objectifs ont donc été atteints et la municipalité et Jeunesse et sport ne peuvent que féliciter cette jeunesse et reconduire l'action en 2003



Château de Varsberg

Accueil du marquis en Mairie le 26 octobre 2002.

Le marquis Amaury de Liniers, né en 1928, habite le château de Franois, près de Besançon. Il est :

- le fils du Marquis Jacques de Liniers, qui vendit le château en 1926,
- le petit-fils du Marquis Louis Paul Ferdinand de Liniers. Son arrière-grand-père, branche paternelle, était le général Charles-Philippe Edouard de Liniers.

Charles Stoffels, qui acheta le château aux barons de Varsberg, il y a 159 ans, le 3 novembre 1843, était son arrière-grand père, branche maternelle.



Informations relatives à l'achat ou la vente d'un véhicule

Vendeur : les documents à fournir à l'acheteur

Lors d'une transaction de particulier à particulier, le vendeur doit remettre à l'acheteur :

- La carte grise barrée, avec la date et l'heure de la vente inscrites et la mention «vendu le ...», signée et découpée au coin supérieur droit.
Adresser une photocopie à la préfecture et en conserver une autre.
- Le certificat de cession rempli et signé (le formulaire est disponible dans les préfectures et commissariats ou téléchargeable sur Internet : (www.cerfa.gouv.fr)
Il est conseillé d'en adresser une photocopie à la préfecture, une autre à votre compagnie d'assurances, et d'en garder une pour vos archives.
- Un certificat de situation : gratuit, il indique à l'acheteur si le véhicule est gagé ou s'il y a des amendes impayées. Vous pouvez vous le procurer en préfecture, sous-préfecture et certaines mairies. Sa validité est d'un mois.
- Un rapport de contrôle technique de moins de six mois si le véhicule a plus de quatre ans. Rappelons que le vendeur n'est pas tenu de faire les réparations, même en cas de contre-visite obligatoire.

Acheteur : les documents nécessaires à l'immatriculation

Vous disposez de quinze jours pour immatriculer un véhicule d'occasion.

Votre dossier doit comprendre :

- Le certificat de cession fourni par le vendeur.
- La carte grise barrée avec la mention « vendu le ... », suivie de la date et de l'heure de la transaction.
- Le certificat de situation (ex non gage), à retirer en préfecture, sous-préfecture et dans certaines mairies (datant de moins d'un mois).
- Le contrôle technique de moins de six mois pour un véhicule de plus de quatre ans.
- La demande d'immatriculation à retirer dans les préfectures, sous-préfectures, mairies ou commissariats, ou téléchargeable sur Internet (www.cerfa.gouv.fr).
- Une pièce d'identité.

AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)

POUR QUI ?

- **Toute personne âgée de 60 ans ou plus**, résidant en France, qui se trouve dans l'incapacité d'assurer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liées à son état physique ou mental, a droit à une allocation personnalisée d'autonomie (APA) permettant une prise en charge adaptée à ses besoins.
- **La perte d'autonomie est définie** comme l'état de la personne qui, nonobstant les soins qu'elle est susceptible

de recevoir, a besoin d'être aidée pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou requiert une surveillance régulière.

- **L'APA concerne les personnes classées dans les groupes 1 à 4** de la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources) qui en compte 6.

QUOI ?

Une prestation en nature accordée dans les limites des tarifs fixés par voie réglementaire et destinée :

A domicile selon le plan d'aide recommandé par l'équipe médico-sociale :

- Avoir recours aux prestations d'associations ou d'organismes d'aide à domicile agréés.
- Rémunérer le salarié que la personne âgée emploie, qui ne peut être ni son conjoint, ni son concubin, ni la personne avec laquelle elle a conclu un pacte civil de solidarité (PACS).
- Financer d'autres aides (téléalarme, articles d'hygiène...) directement liées à la perte d'autonomie.

En établissement :

- Financer une part du tarif dépendance fixé pour le bénéficiaire minoré de sa participation.

Une prestation non cumulable avec :

- L'aide ménagère de l'aide sociale du département
- L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)
- La majoration pour tierce personne (MTP)
- La prestation expérimentale dépendance (PED)
- La prestation spécifique dépendance (PSD)

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

En déposant un dossier de demande au :

Conseil Général de Moselle
Direction de la Solidarité – Division des Aides et Actions Sociales
Allocation Personnalisée d'Autonomie
28/30, avenue André Malraux – 57046 METZ Cedex 01

Après instruction administrative et évaluation médico-sociale du besoin d'aide.

Sur décision du Président du conseil Général.

Pour tout renseignement sur le montant de l'APA ou envoi de dossier vous pouvez vous adresser du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 03 87 56 31 31 ou à la Mairie.

Maisons fleuries 2002

REUNION DU 28 FEVRIER 2002

Un public clairsemé a écouté avec beaucoup d'attention Madame GOEDERT Murielle, membre du Jury des Maisons, Villes et Villages Fleuris de l'arrondissement et du département de la Moselle communiquer son amour, sa passion des fleurs, des plantes et des arbres. Elle a conseillé sans jamais imposer un harmonieux mélange de fleurs et d'arbustes et de couleurs, diaporama à l'appui.



JURY DES MAISONS FLEURIES 2002

Le jury composé de 10 personnes s'est déplacé le 20 juillet 2002 pour départager 57 participants.



REMISE DES DIPLOMES DU 28 NOVEMBRE 2002

Les lauréats du concours municipal des Maisons Fleuries sont :

En catégorie Maisons et Jardins :

M. FAIVRE André, Mmes HABERKA Emilienne, ULMER Jacqueline, ANDOLFI Nicole, MUZZIN Bernadette, BOUTTER Marie-Anne

En catégorie Fenêtres et Balcons :

Mmes SKWERES Jeanne, MULLER Anne-Marie, KIEFFER Nicole

En catégorie Immeubles collectifs :

Mme MAILLARD Nadine, M. BECKER Pascal

En catégorie Commerces :

Mme BECKER Joëlle

Ces lauréats se sont vu remettre leur diplôme lors d'une sympathique soirée au cours de laquelle tous les participants ont été récompensés pour leur implication dans le fleurissement de la commune. Tous ont été chaleureusement remerciés tout comme les services techniques pour leurs belles réalisations et leur investissement tout au long de l'année.



Nicole et Jean-Claude Andolfi se sont vu décerner le 1^{er} prix d'arrondissement des maisons fleuries. Nous leur présentons toutes nos félicitations.



Fêtes et traditions

Noces d'or



WROBEL Edmond et KROSKOSZ Jeanne
Mariés le 22 février 1952



TOURCHER Paul et GENSON Marie
Mariés le 25 février 1952



LEBEGUE Noël et COLLET Gabrielle
Mariés le 25 février 1952



DORKEL Joseph et COLLMANN Marie
Mariés le 13 avril 1952



HAUTER Maurice et KIEFFER Marie-Augustine
Mariés le 14 avril 1952

ANCELIN Jacques et FABBRI Ebé
Mariés le 12 juillet 1952



BORR Marcel et ROBINET Brigitte
Mariés le 16 avril 1952



BECKER Marcel et AUBERTIN Françoise
Mariés le 9 juin 1952



BIRGENSLER Jacques et KORCZAK Emilie
Mariés le 19 novembre 1952

Nonagénaires



90 ans : **ENGLER Marie**, née le 29 septembre 1912



90 ans : **HANSER Ferdinand**, né le 8 novembre 1912

La Fête des Aînés 2001



La chorale Sainte Cécile à la fête des aînés...



...dirigée par M. le Maire



Fête des aînés 2001

8 mai 2002



Commémoration de la bataille de Dien Bien Phu
et du 8 mai

11 novembre 2002



Cérémonie du 11 novembre

Téléthon 2002



Remise des trophés

Les médaillés



UNP
(Union Nationale
des Parachutistes)



Lieutenant
Pétain : médaille
d'or - 30 ans de
service
Caporal Terlizzi :
Médaille d'argent
20 ans de service

État civil 2001

NAISSANCES

31 janvier : WAGNER Julie	4 avril : WILMOUTH Quentin	7 août : ZETTL Pierre Christophe
1 février : LANG Romuald	11 avril : MOEBIUS Marie Christelle	18 sept. : ROBINET Chloé Lilou
17 février : DE MOURA ALVES Mathéa	5 mai : RAYER Alexia	25 sept. : OZEL Eray
6 mars : QUARTO Maéva	25 mai : AKYOL Damia	1 octobre : COMISSO Paula Ines
7 mars : THIL Romane Marie	26 mai : HUHND Candice Chantal	8 octobre : SEITZ Jason
16 mars : SERRERO Etienne Joan	19 juin : VANI Thomas Patrick André	10 octobre : LAGORGE Zoé Keltoum
22 mars : ALLALI Assia	5 juillet : GRESSET Amandine Sylvie Gabrielle	11 novembre : TRUSSARDI Flora
4 avril : GRUNIG Lisa	7 juillet : BECKER Mélodie	

MARIAGES

10 février : BECKER Thierry et HOLTZ Tania	18 janvier : WALCZAK David et SCHAMBIL Virginie
31 mars : TOUVENOT Olivier et GIRARD Christine	20 octobre : BECKEDAHN Frédéric et BALSANO Barbara
02 juin : VIVONA Pascal et TAIBI Michèle	20 octobre : KLEIN Laurent et JUNG Florence
27 juillet : TONNELIER Jean-Claude et GRUNHERTZ Michèle	15 décembre : ZETTL Philippe et TONNELIER Magali
11 août : GAMBS Jeannot et DORKEL Josiane	

DECES

12 janvier : Mme SCHMELZER Hélène née OTTO	6 août : M. BERNARD Théophile
23 janvier : M. FILLER Léon	8 août : Mme BAUER Monique née MARTEL
5 février : Mme BOIS Jeanne née ALEXANDRE	23 août : M. SORNETTE Louis
15 mars : Mme WEYRATH Juliane née GRUN	27 août : M. BOUTRON Eugène
29 mars : M. MITTELBERGER Rémy	6 sept. : Mme STREMEJEAN Jeanine née GUBANSKI
30 mars : M. KIEFFER Achille	14 sept. : Mme AHR Georgette née AHR
1 avril : Mme RHIM Marie Rose née OLIER	2 oct. : Mme LOSSON Irène née MUSIOL
30 avril : M. REISS Edouard	30 oct. : M. ZDRAVLJE Joseph
30 mai : M. BRENNER Albert	14 nov. : M. KORCZAK Henri
12 juin : M. MITSCH Lucien	17 nov. : M. GEYER Nicolas
16 juillet : M. KUNTZ Victor	06 déc. : Mme ARL Gisèle née FABER
27 juillet : M. KINTZLER Auguste	

Guide des services

MAIRIE

3, rue du ruisseau

tél. 03 87 29 86 90

fax. 03 87 29 86 94

Ouvertures : du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,
fermée le mercredi après-midi.
le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Mme Christine Thil, secrétaire
Mme Sylvie Messaoudi, secrétaire
M. Jean-Marc Harter, secrétaire

Les permanences du maire et des adjoints :

M. Boutter, maire : lundi et jeudi de 17h à 18h
M. Gambs, adjoint : mardi de 17h à 18h
M. Sikorski, adjoint : mercredi de 17h à 18h
M. Nimeskern,
Mme Reslinger, adjoints : en alternance le vendredi de 17h à 18h

Permanence "aide aux administrés"

chaque 2ème samedi du mois à la mairie
de 10h30 à 11h30.

M. Boucher, Conseiller Général :

chaque 2ème lundi du mois de 17h à 18h à la mairie.

PTT

36, rue de la gare tél. 03 87 29 87 35 et 03 87 29 87 36
Horaires d'ouverture des guichets :
- du lundi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 16h
- samedi : 9h à 11h.

SAPEURS POMPIERS

Ham sous Varsberg (Chef de Corps) tél. 03 87 82 30 92
Creutzwald tél. 03 87 93 04 15

GENDARMERIE

Rue de la gare -Creutzwald tél. 03 87 93 00 02

MEDECINS DU REGIME GENERAL

Dr Gustave Rolles tél. domicile 03 87 93 27 21
Consultation : 19 rue de Ham tél. cabinet 03 87 93 43 61
Mardi, jeudi et samedi de 8h à 12h
Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h

Dr Aline Fendel

tél. cabinet 03 87 90 17 78

Consultation : 117, rue de Ham
Tous les matins sauf samedi : de 8h à 9h sur RDV
Consultations libres de 9h à 10h 30
Tous les après-midis : à partir de 15h sur RDV
Samedi matin : consultations libres à partir de 9h
Cabinet fermé le jeudi après-midi

MEDECIN DU REGIME MINIER

Dr Le Quang tél.: 03 87 93 12 43
Consultations : 101, rue de Ham
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30 à 11h
Mercredi : 14 à 16h
Samedi : 8h à 10h

KINESITHERAPEUTE

Alexandra Remy-Hilt tél. cabinet 03 87 90 17 93
Consultation : 12, rue de la gare
Du lundi au vendredi de 8h à 12h
et de 14h à 19h sauf mardi après-midi

DENTISTE

Dr Jean-Marie Muller

tél. 03 87 82 24 78

Consultation : 117, rue de Ham
Tous les jours de 8h 30 à 12h ;
l'après-midi de 14h à 18h30 sauf Mardi et samedi.

INFIRMIERE DU REGIME GENERAL

Mlle Valérie Losson - 26 A rue de Boulay tél. 03 87 82 56 01
Consultation tous les jours à 17h.

PHARMACIE

Baué - 10, rue de Creutzwald tél. 03 87 93 06 38

AMBULANCES

Thierry - 103 rue de Creutzwald tél. 03 87 93 01 60

TAXI

Thierry - 103 rue de Creutzwald tél. 03 87 82 37 52
Kin - 23, rue de Ham tél. 03 87 93 00 41

EDF - GDF - Dépannage

tél. 03 87 71 20 19

FRANCE TELECOM CABLE

tél 03 87 75 90 90

FRANCE TELECOM - Dépannage particuliers 1013
Dépannage professionnels 1015

SERVICE DES EAUX

tél. 03 87 93 06 72
portable 06 80 06 14 62

CORRESPONDANT R.L.

Mme et M. Muller tél. 03 87 93 06 77

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Le lundi et le samedi
ouverture de 9h à 12h et de 13h30 à 19h
Du mardi au vendredi ouverture de 13h30 à 19h

ECOLES

Ecoles maternelles :
des genêts, route de Creutzwald tél. 03.87.82.19.08
du centre, rue de la forêt tél. 03.87.93.08.36
Ecole primaire Anne Franck : rue principale tél. 03.87.82.00.54
Ecole primaire des genêts : route de Creutzwald tél. 03.87.93.07.18
Collège Bergpfad tél. 03.87.93.09.29

SALLE SOCIO-CULTURELLE

tél.03.87.82.62.88

PAROISSES

Ham centre : abbé François Thomen tél. 03.87.93.02.31
Permanences : Mardi de 15h à 17h
Samedi de 9h à 11h
Christ-Roi : abbé Jacques LANDRE tél. 03.87.93.00.27
Permanences : Mardi de 16h à 17h
Samedi de 10h 30 à 11h 45

CREDIT MUTUEL

27A, rue de la gare tél. 08 20 82 04 16

NUMEROS D'URGENCES

SAMU : 15
Sapeurs Pompiers : 18
Police Secours : 17
Centre anti-poison (Nancy) : tél. 03 83 82 36 36

AUTO ECOLE

COD' A

80, rue de la Gare
(face à la piscine)
57150 CREUTZWALD
Tél. 03 87 82 68 96

17, rue de Ham
57880 HAM
sous VARSBERG
Tél. 03 87 93 19 06

www.AUTOECOLECODA.COM

Agr. N° 877



OBJECTIF COIFFURE

Femmes - Hommes - Enfants

15, rue de la gare
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
Tél. 03 87 93 10 36

Du mardi au vendredi
8 h 30 à 12 h 00
14 h 00 à 18 h 30

Samedi
8 h 30 à 17 h 00

Boulangerie - Epicerie

WEINLAND Frères

14, rue Principale

57880 HAM-SOUS-VARSBERG

Tél. 03 87 93 06 59

TAXI KIN Serge

Transport de Malades

23, rue de Ham
57880 HAM-SOUS-VARSBERG

57150 CREUTZWALD

Tél. 03 87 93 00 41
Port. 06 07 64 61 25



Caves St Vincent

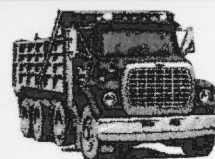
Vins en vrac
Vins en bouteilles
Prêts de tables, bancs et tirage de bière

1, rue du Ruisseau - 57880 HAM s/s VARSBERG
Tél. 03 87 93 67 57 - Fax : 03 87 82 36 47

ETS BERTRAND GEORGES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
ET TERRASSEMENT
38, RUE DE LA GARE

57880 HAM-SOUS-VARSBERG



Télécopie : 03 87 82 10 25
Téléphone : 03 87 93 06 15



CMA

83, ROUTE DE CREUTZWALD
57880 HAM-SOUS-VARSBERG
TÉL. : 03 87 82 68 10 - FAX : 03 87 82 00 15

Toutes assurances

JEAN-MICHEL NIESS

Agent Général

Chaussures - Textiles - Lingerie - Layettes

NICOLA Sàrl

23, rue Principale - HAM-s-VARSBERG-Centre
Tél. 03 87 93 02 05

Une sélection et un choix d'articles de qualité

Chaussures : Dorndorf - Mocassins confort Vainer - Citex - Labelle - Sledgers - Romika

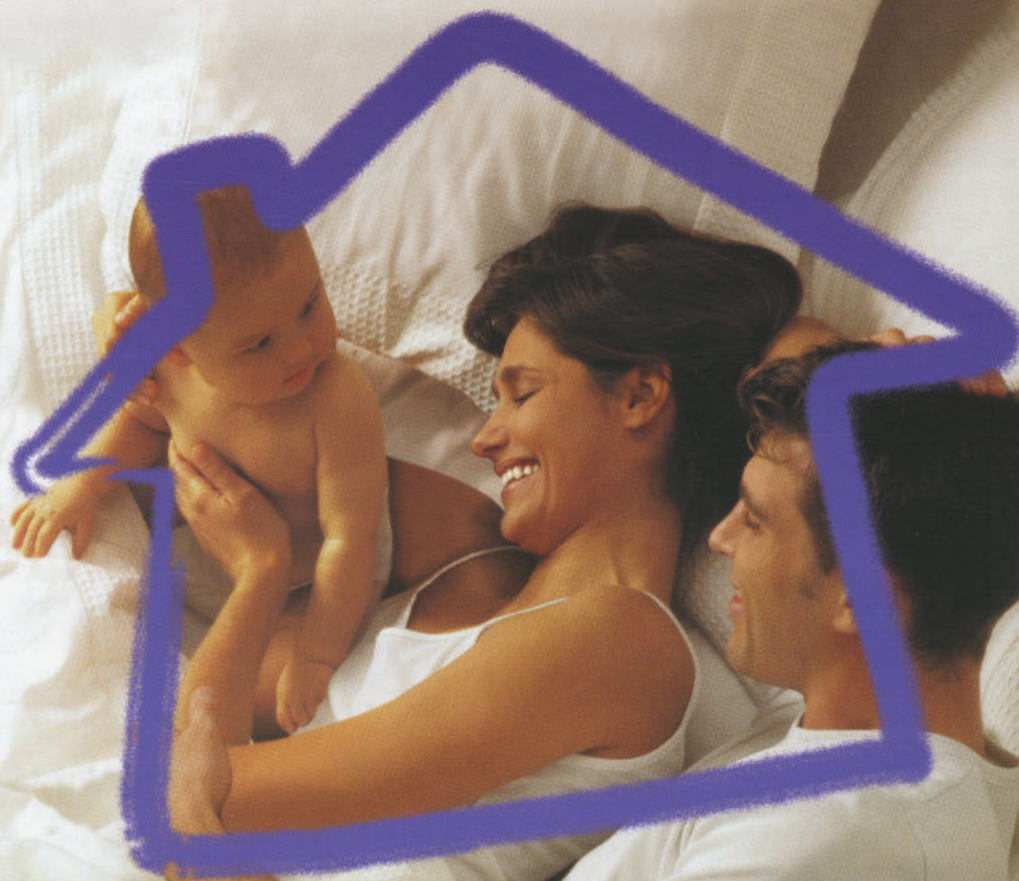
Textiles et lingerie : Telmail - Equation - Citex - Triumph - Eminence - Le Bourget -

Slips Sloggi : 1 gratuit pour 3 achetés

Plus de 70 années à votre service sur 2 étages
Cartes de réductions pour 5 achats dans l'année

- Parking assuré pour la clientèle -

PRÊTS IMMOBILIERS



ACCORDEXPRESS

Entrez chez nous,
vous serez plus vite
chez vous !

► N° Indigo 0 825 01 02 02

0,15 € TTC/MN

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel de la Vallée de la Bisten

8, rue de Diesen - 57890 Porcelette - Tél. : 0820 82 04 16* - Fax : 03 87 90 13 28

E-Mail : 05453@cmcee.creditmutuel.fr